

REUSSIR **L'Espace**
Alpin
LE JOURNAL AGRICOLE ET RURAL
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
ET DES HAUTES-ALPES



Ah, l'amour... Ratatouille et Antoine Segretain, éleveur d'alpagas et d'ovins à Montclus.

Abonnement 1 an - 22 numéros : 75 €

www.facebook.com/espacealpin

Sécheresse : quel avenir pour l'agriculture irriguée ?

Bassins versants en alerte renforcée, puis en crise. La chose devenue habituelle n'a pourtant de cesse de mettre en péril les cultures irriguées.

Pourtant, les solutions existent... **Pages 4 et 5**

DOSSIER

CYNÉGÉTIQUE

Pages 9-11



Les nuisibles : la plaie des cultures

Disparition

L'hommage à l'ancien député **Robert de Caumont**

page 3

Filière

Le Banon condamné à rester la plus petite AOP de France ?

page 12



Agrinumérique

Cofarming : le faire ensemble en réseau

page 14

Parution

Mémoire du ver à soie en haute Provence de Jean-Pierre Pinatel

page 17

Magazine

Un restaurant gastronomique itinérant à **bord d'un bus à étage**

page 19



FOIRES AGRICOLES

Elles ont commencé en été, **elles se poursuivent en automne**

pages 6 à 8

EDITORIAL

L'EAU... ce bien indispensable !



Aussi précieuse pour notre agriculture de montagne que la terre, l'eau sécurise les rendements et assure la qualité de la production agricole.

Sans eau, notre agriculture ne peut répondre aux besoins de la consommation, approvisionner les circuits de proximité ou encore fournir et assurer les contrats de commercialisation.

L'été 2017 rappelle cette évidence en raison des conditions climatiques qui ont engendré une sécheresse sérieuse. L'expérience et la connaissance de l'utilisation de l'eau par les agriculteurs

dans le respect de l'environnement ont démontré une nouvelle fois à nos partenaires et à la société la capacité d'adaptation et le savoir-faire agricole, bien que la situation estivale ait été tendue pour certains bassins versants. Cette capacité de savoir gérer la ressource en eau illustre une fois de plus le professionnalisme, le civisme et le sens de la responsabilité des acteurs agricoles.

Pourtant, la situation de cet été démontre à nouveau la fragilité et la variabilité de la disponibilité en eau sur certaines périodes et la spécificité de notre climat de montagne à forte influence méditerranéenne. Dans l'intérêt général et en tenant compte de la situation du terrain, les réunions du comité sécheresse se sont succédé sous la responsabilité de l'Etat et en concertation avec le monde agricole. Ainsi, durant ces dernières semaines, Monsieur le préfet a bien analysé la situation du terrain, avec un certain « bon sens paysan », ce qui a permis d'éviter de nouvelles restrictions. Dans ce contexte, le travail d'organisation engagé depuis des décennies autour de la modernisation des infrastructures d'irrigation, des projets de stockage d'eau... doit être poursuivi pour sécuriser l'approvisionnement en eau dans le respect de la réglementation.

Aussi, en bureau exécutif de ce début septembre, la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a décidé d'élaborer un schéma d'utilisation de l'eau sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes par bassin versant dans le respect du partage de l'eau. Cette ambition a pour objet de définir des orientations stratégiques en termes d'hydraulique agricole pour les prochaines décennies.

C'est l'unique solution pour travailler, vivre de l'agriculture et pouvoir consommer des produits locaux de qualité ! Ensemble, construisons l'Avenir !

Pierre-Yves MOTTE
Président de la Chambre d'agriculture 05

FCO : conditions particulières pour l'exportation de vaches gestantes

Une épizootie de fièvre catarrhale du mouton (FCO), maladie contagieuse et réglementée affectant les ruminants (bovins, ovins, caprins...), est apparue en septembre 2015 en France.

Afin d'éviter l'extension de l'épizootie aux pays indemnes, la réglementation internationale impose des conditions particulières lors des exportations d'animaux.

Ainsi, par exemple, tous les brouillards exportés vers l'Italie doivent être valablement vaccinés (2 injections) depuis au moins 10 jours.

Chez les femelles gestantes, la maladie se transmet aussi au fœtus, et les petits après la naissance peuvent donc à leur tour être infectés et contaminer d'autres ruminants. C'est pourquoi la réglementation impose, lors d'exportation de

femelles gestantes, que celles-ci aient été vaccinées avant la gestation.

En conséquence, pour pouvoir être exportées, en Italie ou ailleurs, les vaches ou génisses gestantes doivent avoir été vaccinées (2 injections de primovaccination, ou 1 injection de rappel) avant l'insémination ou la saillie.

Les vaccinations en vue de l'exportation doivent obligatoirement être réalisées par le vétérinaire. Il atteste la vaccination des bovins sur leur passeport. Le coût du vaccin est pris en charge par l'Etat, au moins jusqu'au 31 décembre 2017, le coût de l'intervention et de l'injection est à la charge de l'éleveur.

Pour toute information complémentaire, contactez la DD(CS)PP de votre département.



Gel : Frédéric Esmiol : « l'Etat doit intervenir à la hauteur du préjudice subi »

Une quarantaine d'arboriculteurs du secteur de la Motte-du-Caire ont répondu à l'invitation de la Chambre d'agriculture 04 pour faire un point sur l'avancement des différentes mesures mises en œuvre pour indemniser les producteurs victimes du gel du mois d'avril. L'occasion aussi pour Frédéric Esmiol de rappeler la nécessité d'une intervention de l'Etat à la hauteur du sinistre subi. Frédéric Esmiol, Patrick Massot et Thierry Gaudin ont insisté de concert sur la majoration à 50 % du taux d'indemnisation dans le cadre de la procédure des calamités agricoles, qui permettrait alors aux exploitations ayant gelé à plus de 70 % de couvrir les frais engagés pour préparer la campagne 2018. Cette réunion a par ailleurs permis de valider avec les producteurs le périmètre des communes touchées par le gel, de rappeler les conditions de mise en œuvre du régime des calamités agricoles, ainsi que de faire un point sur



l'avancement de la procédure d'instruction du dossier et son calendrier. Le directeur de la Chambre d'agriculture Bernard Savornin a complété son intervention par une présentation des différentes mesures économiques et sociales conjoncturelles : dégrèvement de la TFNB, prise en charge des intérêts de prêts de trésorerie

par le Conseil régional, recours à l'activité partielle, les aides sociales proposées par la MSA et la vente à réméré par la SAFER. Les participants ont profité de cette rencontre pour évoquer le plan de renouvellement du verger alpin ainsi que la rénovation du réseau d'irrigation de la Motte-du-Caire.

CA 04

Nécrologie

Aurélie nous a quittés

Aurélie n'est plus. Aurélie nous a quittés. Vous ne la connaissiez pas tous. Vous n'avez pas tous eu la chance de travailler avec elle.

Aurélie nous a quittés. Elle avait 28 ans. Elle était depuis fin 2014 notre coéquipière CERPAM d'abord à Draguignan dans le Var et depuis l'année dernière à Digne dans les Alpes-de-Haute-Provence. Auparavant elle avait travaillé en Languedoc au SUAMME.

Aurélie était la fraîcheur, la joie de vivre, l'énergie, la compétence, l'enthousiasme. Elle est tombée d'une barre rocheuse lundi 21 août en soirée sur les pentes raides du versant ouest du massif de Cheval-Blanc près de Digne. Une montagne dangereuse. Difficile. Une montagne aride et austère comme nous en avons tant dans les Alpes du Sud. Une montagne qui ne pardonne pas.

Aurélie n'est plus. Il faudra apprendre à vivre sans elle. Tragique enchaînement de circonstances. Nous ne connaissons pas ce déplacement qu'elle avait dû décider en dernière minute cet après-midi du 21 août, pour une randonnée en montagne avec un ami.

Aurélie, que nous avions eue au téléphone le matin même sans savoir que ce seraient les dernières paroles que nous entendrions d'elle. En cette période de congés des uns et des autres, ses



proches, famille, amis, collègues, ont tardé à s'inquiéter.

Les recherches n'ont véritablement commencé que vendredi 25 en soirée. Intensives. Samedi, dimanche, ce lundi matin, la Gendarmerie a fait tourner un hélicoptère et des équipes au sol. Ce lundi 30, la Gendarmerie a ouvert plus largement les recherches sur tout le secteur à la demande de ses proches.

Avec l'autorisation de la Gendarmerie, le CERPAM a mobilisé l'hélicoptère qui assure les hélicoptages en alpages dans les Alpes-de-Haute-Provence ; piloté par Bernard Navarro, avec Sylvain Golé et Dominique Baron à son bord, l'hélicoptère a tourné dans la matinée, sans résultat. En début d'après-midi, des

équipes au sol ont été formées pour quadriller les secteurs de recherche. De 70 à 90 amis, collègues, éleveurs, bergers, pompiers, se sont mobilisés au fur et à mesure, encadrés par la Gendarmerie. L'hélicoptère est de nouveau reparti avec Sylvain à son bord, pour inspecter de nouveaux secteurs. Par acquit de conscience, ils ont à nouveau survolé en fin d'après-midi une zone déjà explorée et y ont découvert Aurélie, sans vie.

Nous la pleurons. Et nous nous associons à la douleur de sa famille.

Le président du CERPAM, ses administrateurs et son équipe technique, le président d'Estival et le président d'Alpage

PAC : mise en place d'un apport de trésorerie remboursable pour les agriculteurs

Le ministre de l'Agriculture met en place un apport de trésorerie remboursable (ATR) pour la campagne PAC 2017 au bénéfice des agriculteurs, annonce la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence dans un communiqué le 4 septembre. Celui-ci représentera 90 % du montant des aides PAC 2016 (aides découplées, aide aux bovins allaitants, indemnité compensatoire de handicaps naturels). Pour les nouveaux bénéficiaires, il sera calculé à partir de montants forfaitaires à

l'hectare sur la base des surfaces graphiques déclarées en 2017. Cet ATR concerne également les demandeurs de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et d'aides à l'agriculture biologique. Les exploitants agricoles souhaitant bénéficier de ce dispositif doivent en faire la demande exclusivement via l'application TELEPAC, jusqu'au 15 octobre.

Les premiers dossiers déposés et instruits avant la dernière semaine

de septembre feront l'objet d'un paiement le 16 octobre 2017. Les demandes seront ensuite instruites et payées au fil de l'eau entre la mi-octobre et la fin de l'année. Les intérêts de cet apport de trésorerie sont intégralement financés par l'Etat ; leur coût sera donc nul pour les agriculteurs bénéficiaires. Cette prise en charge constituera néanmoins une aide dite « de minimis ». Toutes les informations utiles sont disponibles sur : www.telepac.agriculture.gouv.fr ou auprès de la DDT.

Décès : l'hommage à l'ancien député des Hautes-Alpes Robert de Caumont



Assemblée nationale.

Robert de Caumont est décédé le 14 août à l'âge de 87 ans. Inhumé dans la plus stricte intimité, sa disparition a donné lieu à de nombreux hommages en faveur d'un homme qui a été maire de Briançon de 1983 à 1991, mais aussi député des Hautes-Alpes de 1981 à 1986 et qui a présidé le conseil d'administration du Parc national des Ecrins. C'est du reste à cette époque qu'il avait porté le vote de la première Loi montagne,

comme l'a d'ailleurs rappelé le député Joël Giraud : « avec Robert de Caumont disparaît un homme engagé pour la montagne, un député qui en 1985, a su faire l'unanimité du Parlement pour faire voter la « loi montagne » fondatrice de la spécificité de nos territoires. Maire de Briançon, il a, avec le Prorel, lancé le « ski et la ville » et relancé le volet touristique d'un territoire menacé par les grandes mutations de la fin du 20^e siècle. Je n'oublierai jamais que, jusqu'au dernier moment, il a préparé pour la loi travail les éléments qui m'ont permis d'inclure un volet complet sur la saisonnalité et la pluriactivité, son combat de toujours », précise le député de la 2^e circonscription des Hautes-Alpes. Son homologue de la 1^{re} circonscription Pascale Boyer déplore pour sa part la perte « d'un [des] plus grands protecteurs des Hautes-Alpes et des montagnards » qui « a passé une grande partie de sa vie à faire reconnaître les spécificités de la montagne ainsi que l'utilité de la montagne pour la nation ». Ce rôle qu'il a tenu dans l'élaboration de la 1^{re} Loi montagne n'était pas sans impact sur l'agriculture départementale, comme l'a souli-

gné le président de la Chambre d'agriculture 05 Pierre-Yves Motte. « On ne peut que regretter la disparition d'un homme important pour le département et la montagne. Il a mis son travail et son œuvre au service de son territoire. Acteur fort d'une loi spécifique à la montagne, il a contribué à un tournant au niveau législatif qui a permis à la montagne et à l'agriculture de conforter ce que la profession avait obtenu et réclamé encore par la suite, à savoir des spécificités dans l'accompagnement de la politique agricole. C'était la continuité de la mise en place des indemnités spéciales montagne, la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, de ce que l'on appelle aujourd'hui les aménités de l'agriculture ». « J'ai le souvenir de l'avoir vu à plusieurs reprises au cours de réunions avec sa grosse valise remplie des dossiers qu'il portait, et dans laquelle se trouvait toujours un exemplaire de la Loi montagne pour pouvoir le donner à celui qui aurait eu une lacune en la matière », sourit le président de l'organisme consulaire, qui salue une personnalité dont la « pugnacité » a permis d'aller « au bout de ses engagements ».

Arboriculture bio : Joël Giraud demande l'homologation de la bouillie sulfocalcique BSC et du NEEM

Dans un courrier adressé au ministre de l'Agriculture et de l'alimentation Stéphane Travert le 30 août, le député des Hautes-Alpes Joël Giraud s'est fait le porte-parole de la filière arboricole haut-alpine, dont une partie de la production est actuellement en phase de conversion en agriculture biologique. « La filière arboricole me sou-

ligne (...) que pour arriver à produire bio dans des conditions raisonnables, les arboriculteurs ont besoin d'utiliser deux produits biologiques indispensables », à savoir la bouillie sulfocalcique BSC (un fongicide destiné à lutter contre la tavelure et l'oïdium), et le NEEM (destiné à lutter contre le puceron cendré). Or, rappelle le parlementaire, « ces produits sont

homologués depuis plus de 15 ans en Allemagne, en Italie et en Suisse » et, depuis 2015, autorisés en France sous régime dérogatoire. « Je vous demande de bien vouloir remédier à cette iniquité et d'homologuer de façon permanente ces deux produits techniquement indispensables à une conversion sereine en agriculture biologique », a conclu Joël Giraud.

JA 04 : le ball-trap d'Oraison en passe de devenir une tradition

Les Jeunes Agriculteurs des Alpes-de-Haute-Provence ont organisé pour la 3^e année consécutive une journée festive de ball-trap sur les hauteurs d'Oraison.

Arrivés au relais, point de départ des parapentistes, il fallait suivre la piste terreuse et caillouteuse du plateau pour parvenir au site retiré, offrant une vue majestueuse sur nos montagnes.

Julien Gozzi, habitué du lieu, de souligner que cette initiative comptait bien entrer dans la tradition. Ils étaient une soixantaine de tireurs répartis sur la journée, étant entendu que sur place, la buvette et les grillades non-stop assuraient le ravitaillement. En comptant familles et copains, une bonne centaine de personnes étaient présentes.

Les lots récompensant les meilleurs ont été donnés par les commerçants d'Oraison, mais au final, il n'y a pas eu de vainqueur car les récompenses étaient attribuées en fonction des planches de tir. Ce sport n'a rien d'évident, car il faut imaginer une cible de 12 cen-



timètres projetée à vitesse vertigineuse à 30 mètres du tireur, les tirs s'effectuent entre 50 et 60 mètres avec vent de côté. Il y a eu quelques loupés mais aussi de copieux applaudissements. L'an prochain, les Jeunes Agriculteurs comptent bien réitérer l'opération, mais avec un agrandis-

sement du site et une autre « fosse » de lancer. La journée a été belle et s'est déroulée en toute sécurité, les conditions ayant été validées par les autorités et la Fédération française de ball-trap.

Jean Banner

Conseil départemental 04 : Gilbert Sauvan a quitté sa fonction de président

Gilbert Sauvan a démissionné de sa fonction de président du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence le 1^{er} septembre. « Mon état de santé actuel ne me permet pas d'exercer mes fonctions dans des conditions satisfaisantes et en adéquation avec ma conception de l'exercice de mes responsabilités », a expliqué l'élu en ajoutant qu'il restait « néanmoins conseiller départemental du canton de Castellane ». L'assemblée départementale se réunira en session extraordinaire vendredi 29 septembre pour procéder à l'élection du nouveau président du département. Dans l'attente, l'intérim est assuré par Nathalie Ponce-Gassier, 3^e Vice-présidente du Conseil départemental.

La chronique de Fanny Bastien, vétérinaire-conseil au GDS 04

« Alors voilà, avant, j'utilisais souvent le Marb...cyl, et ça marchait bien, mais mon vétérinaire m'a dit qu'on n'avait de moins en moins le droit de l'utiliser... »



L'apparition et le développement de souches de bactéries résistantes aux antibiotiques entraînent une perte d'efficacité gravissime de ces molécules. Les conséquences sont en effet majeures, mondiales, et impactent la santé humaine, la santé animale, et celle des écosystèmes. Les santés sont indissociables.

La lutte contre l'antibiorésistance est donc un enjeu majeur, et on lui attribue le slogan « One Health », « Une seule santé ».

Le ministère de l'Agriculture a lancé en 2011 le plan EcoAntibio1, dont l'objectif était simple : Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires.

Dans le détail, cette réduction était à la fois quantitative (Réduire de 25 % l'usage des antibiotiques en 5 ans), et qualitative (réduire de façon particulière et plus importante, l'usage des antibiotiques « d'importance critique »). Parmi ceux-là, les fluoroquinolones (comme la Marbofloxacine, l'Enrofloxacin, bien connus dans nos élevages...).

C'est un plan qui touchait donc tout le monde : les éleveurs des différentes filières, les vétérinaires, pharmaciens, scientifiques, producteurs de médicaments, pouvoirs publics, propriétaires d'animaux... il se développait en 5 axes, et 40 mesures (dont la sensibilisation des professionnels à l'antibiorésistance, le développement d'alternatives au recours aux antibiotiques, l'encadrement de l'usage et de la prescription de ces molécules, le suivi de leur utilisation...).

Il a pris fin cette année en 2017, et les résultats montrent que les objectifs sont en passe d'être atteints ! En effet, sur les 4 premières années, l'exposition des animaux aux antibiotiques a reculé de 20 %. L'exposition des animaux aux antibiotiques critiques a diminué de 21 % en 2 ans seulement !

Ces résultats ont été rendu possibles par l'engagement de tous les acteurs.

Pour s'inscrire dans la continuité, le plan EcoAntibio2 (2017-2021) est déjà lancé : son objectif est d'évaluer les impacts du 1^{er} plan, en valoriser les résultats et consolider les acquis en poursuivant les efforts.

Les axes reprennent et développent les mêmes idées que le 1^{er} plan :

- Développer les mesures de prévention des maladies infectieuses et faciliter le recours aux traitements alternatifs.
- Ces mesures de prévention passent par le souci du bien-être animal, une immunité optimale, une réflexion sur la ration alimentaire, le recours éventuel à la vaccination, la mise en place de mesures de biosécurité (c'est-à-dire réduire l'introduction et la dissémination des agents pathogènes).

- Communiquer et former sur les enjeux de la lutte, et sur la prescription raisonnée des antibiotiques.

- Mettre à disposition des outils d'évaluation et de suivi du recours aux antibiotiques.

- S'assurer de la bonne application des règles de bon usage au niveau national et favoriser leur adoption aux niveaux européen et international.

Sans s'en rendre compte, on travaille tous ensemble, tous les jours, dans le cadre du projet EcoAntibio !

Plus d'infos sur notre page facebook : www.facebook.com/GDSahp04

Fanny Bastien (GDS 04) et Rémi Leconte (MRE)

SÉCHERESSE | Alors que plusieurs bassins versants sont au stade de crise dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans les Hautes-Alpes, la question de l'agriculture irriguée se pose. D'autant que la réglementation ne prend pas en compte la spécificité des cours d'eau de type méditerranéen.

« Même avec les restrictions, on n'a pas remis de l'eau dans la rivière »

« Les pêcheurs s'opposent aux dérogations signées et mettent la pression sur la préfecture. Ils voudraient que les agriculteurs produisent des cultures moins consommatrices d'eau. Même les retenues collinaires, ils estiment que ce n'est pas une solution. Mais ce n'est pas en claquant des doigts qu'on crée une filière. Ou alors il faudrait qu'ils s'engagent à manger 50 kg de pois chiches chacun par an. Ça nous ferait un débouché... », raille Gérard Brun, référent eau à la Chambre d'agriculture 04.

La cause de sa colère : un publi-rédactionnel paru dans l'hebdomadaire départemental Haute-Provence Info vendredi 1^{er} septembre, rédigé par les responsables de la Fédération départementale de pêche. Les pêcheurs n'y vont en effet pas de main morte, demandant entre autres à la préfecture « de ne pas toujours privilégier les intérêts agricoles ». « Dans les rivières des Alpes-de-Haute-Provence en situation de crise, écrivent-ils, la biodiversité régresse et des poissons crèvent à chaque fois qu'un agriculteur arrose en douce ou bien qu'une station d'épuration dont les effluents ne sont pas assez dilués dysfonctionne ».

Bref, ils reprochent à l'administration de ne pas faire son travail comme il le faudrait alors que le plan d'action sécheresse est activé depuis le mois de juin.

Le colza semence sur la sellette

C'est oublier que la situation est loin d'être à ce point binaire. Depuis le 1^{er} septembre, le stade

d'alerte à la sécheresse est déclenché sur le bassin versant du Jabron, le stade d'alerte Renforcée sur le bassin versant du Vançon, et le stade de crise sur le bassin versant du Lauzon. Les bassins versants de l'Asse et du Colostre sont toujours placés en « crise », les bassins du Haut Verdon, de la Bléone et du Largue en « alerte » et celui du Calavon en « alerte renforcée ».

Or, quoi qu'en disent les pêcheurs, les dérogations ne sont pas des chèques en blanc. Des agriculteurs confrontés à la sécheresse sont chaque année obligés d'abandonner des cultures et, dans le cas présent, la culture de colza semence, particulièrement sur le secteur de l'Asse, risque fort d'être compromise si les dérogations, justement, n'arrivent pas à temps.

« Normalement, explique Gilles Paul, cultivateur à Bras-d'Asse, toutes ces cultures devraient déjà être plantées. Cela signifie que l'on prend du retard et quand on prend du retard, il y a des cultures qu'on ne peut pas garder. Nous sommes vraiment dans l'incertitude : on n'est pas sûrs d'avoir les dérogations et de ne pas pouvoir arroser derrière ce qui, automatiquement, nous met dans le rouge ». Conséquence : « On risque de fatiguer les semenciers », souligne-t-il. « Certains disent qu'il y a les pois, mais les pois, avec les printemps chauds et secs qu'on a, on n'arrive plus à faire du rendement. Et il faut ajouter à cela les sangliers qui les dévastent. En gros, il ne nous restait que le colza... » Et encore cela fait-il abstraction de la problématique des rotations et, pour les secteurs en altitude comme dans la

haute vallée de l'Asse, se pose pour les éleveurs la question de la ressource fourragère à la descente d'alpages (lire également ci-contre l'interview de Pierre-Yves Motte). « Là-haut, ils n'ont rien pour faire pâturer les troupeaux qui reviennent de montagne, ou très peu, et sont obligés d'entamer leurs réserves de foin dès le départ », déplore Gilles Paul.

La particularité des rivières en tresse

Il n'en demeure pas moins que la ressource en eau potable, problématique sur certaines communes du département, est évidemment une priorité. « Mais l'agriculture représente des enjeux économiques, et également environnementaux », rappelle Gérard Brun qui souligne que les canaux d'irrigation sont loin d'être dépeuplés...

Quoi qu'il en soit, « même avec les restrictions, on n'a pas remis de l'eau dans la rivière et malgré ce que dit tout le monde, les nappes et les adous sont dans l'Asse au même niveau que les autres. On va essayer de travailler à ce que l'état de la nappe soit pris en compte dans les critères », précise Gérard Brun (lire encadré).

« Là où je dis qu'on n'a pas été bons, c'est qu'on n'a jamais été capables d'expliquer que l'Asse est une rivière



Le bassin versant de l'Asse est en crise depuis plusieurs semaines alors que la nappe et les adous sont beaucoup plus puissants qu'en 2017.

qui a ses sources au maximum à 2 000 mètres, donc s'il n'y a pas de pluies régulières, il n'y a pas de réserve de neige, il n'y a pas de glacier, et rien qui l'alimente durant l'été. Et ça a toujours été puisqu'on retrouve des conflits d'usage qui remontent au 18^e siècle entre les minotiers. C'est un phénomène naturel », confirme Gilles Paul. « C'est le fonctionnement des rivières en tresse et c'est un patrimoine : il n'y en a plus beaucoup. L'Asse n'a pas été artificialisée. Elle a gardé son caractère, mais l'inconvénient, c'est que l'été, l'eau

s'infiltré et part dans la nappe ». D'où la nécessité de faire valoir le caractère atypique de ces cours d'eau. « Il faut qu'on se mette au boulot pour être capable de dire : « quand il y a un tel débit, que vous le vouliez ou non, c'est impossible que l'Asse coule au bout ». Parce que, pour le législateur, l'Asse doit couler de son début à la confluence. Si on arrive à faire valoir ce caractère spécifique, méditerranéen, on pourrait peut-être avoir un regard différent sur notre fonctionnement ».

St.M.C.

L'Asse : pas d'eau en surface, mais des nappes qui se portent bien

« En 2017 les étiages sont, en général, moins sévères qu'en 2016, en particulier sur le Largue et le Lauzon. En revanche sur l'Asse le débit de la rivière est nettement plus faible en 2017 qu'en 2016 (3 fois plus faible à la Julienne). Sur cette rivière, la nappe et les adous (résurgence des nappes) sont beaucoup plus puissants en 2017 qu'en 2016. L'automne 2016 très pluvieux a en effet permis de « gonfler » cette nappe alors qu'en 2016 l'automne précédent avait été très sec. Les adous avaient séché beaucoup plus tôt en saison », expliquait Noël Piton, spécialiste de l'irrigation à la Chambre d'agriculture 04, début août.

« Si la pluviométrie (basse) et les températures (élevées) ont été exceptionnelles de mai à début août 2017 on doit constater que ce sont surtout les pluies survenues à l'automne 2016 qui permettent de garder, dans les nappes, des réserves qui alimentent la rivière en été. Si sur l'Asse on n'observe pas ce phénomène c'est que sur certains secteurs les crues très fortes de l'automne 2016 ont engravé l'Asse et que l'eau s'y infiltre davantage qu'en 2016. Peut-être faudrait-il intégrer, dans le dispositif de gestion des prélèvements, d'eau d'autres indicateurs tels que les niveaux piézométriques des nappes ».



Gérard Brun, référent eau à la Chambre d'agriculture 04

« malgré ce que dit tout le monde, les nappes et les adous sont dans l'Asse au même niveau que les autres. On va essayer de travailler à ce que l'état de la nappe soit pris en compte dans les critères ».

Lettre ouverte à l'attention de Monsieur le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Alpes de Haute-Provence

Monsieur le Président,

Suite à la diffusion dans l'hebdomadaire Haute Provence Info de votre tribune consacrée à la gestion de l'eau dans notre département, je souhaite par la présente vous faire part de ma profonde amertume ainsi que ma totale désapprobation. Il va sans dire que je condamne sévèrement de tels procédés, témoignages d'une volonté manifeste de jeter le discrédit sur les agriculteurs irrigants.

Je regrette tout d'abord la malhonnêteté avec laquelle vous argumentez vos positions. J'ai du mal à imaginer qu'il s'agisse, de votre part, d'une méconnaissance de la situation pluviométrique et réglementaire qui prévaut dans notre département.

Vous affirmez que notre département était en déficit pluviométrique depuis l'hiver. Ceci est inexact, l'hiver 2016 a été particulièrement pluvieux et c'est bien pour cela qu'à l'exception notable de l'Asse, les étiages ont été beaucoup moins précoces en 2017 qu'en 2016, malgré la sécheresse qui sévit depuis le mois de mai.

Vous déclarez que l'activation du seuil de vigilance est déclenchée par un débit du cours d'eau inférieur à 10 % du débit moyen. Pourtant, vous savez très bien que cette disposition peut être activée autant à partir de seuils débit métriques que pluviométriques.

Vous laissez entendre que sur deux cours d'eau (Jabron et Lauzon) la survie des espèces n'est plus assurée dès le stade d'alerte. Là encore, vous savez mieux que moi que les assècs récurrents sur ces deux cours d'eau apparaissent tous les ans parfois en hiver et sont liés avant tout à des zones naturelles d'infiltration et d'accumulation de graviers.

Par ailleurs, dans des termes populistes, vous stigmatisez gratuitement la profession agricole sans aucun discernement et relayez aveuglément des rumeurs infondées et particulièrement méprisantes.

Je regrette, Monsieur le Président, d'avoir eu à écrire cette lettre qui ne reflète en rien les relations que nous entretenons avec de nombreuses Associations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, illustrées récemment par le partenariat entre les agriculteurs de Gaubert et l'APPMA locale dans le cadre d'une opération d'alevinage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Le Président de la Chambre d'Agriculture
Frédéric ESMIOL

Interview de Pierre-Yves Motte, président de la Chambre d'agriculture 05

« Si on ne sait pas s'adapter pour continuer à utiliser l'eau qu'on a sur le territoire, la conséquence en sera la disparition de l'agriculture »



L'Espace Alpin : A quel niveau l'agriculture haut-alpine est-elle impactée par la sécheresse estivale ?

A la fin des récoltes, on fera un point avec les agriculteurs. Mais au niveau de la récolte fourragère, on sait que des secteurs sont très déficitaires sur le nord du département. Il faudra voir si on arrive, en cas de besoin, à déclencher des procédures calamité pour permettre à des agricultures d'être indemnisés et de trouver une compensation, parce qu'ils seront certainement obligés d'en racheter pour leurs troupeaux. Quasiment tout le département est concerné : un printemps sec, le gel du mois d'avril qui a fait des dégâts énormes sur l'arboriculture a aussi fait des dégâts

énormes sur des productions fourragères. On pensait qu'avec les précipitations, on arriverait à compenser un peu ces pertes, mais la sécheresse d'été importante a fait qu'on n'a pas grand-chose en termes de fourrages. Après les foins, il n'y a quasiment pas eu de repousse. La situation peut encore être sauvée si on a quelques précipitations dans les jours qui viennent et que l'automne se prolonge jusqu'au mois de novembre. Mais si on rentre dans une période où, à partir du 1^{er} octobre, on a des gelées nocturnes et que l'herbe ne repousse pas... Aujourd'hui, on n'a qu'à regarder la nature autour de nous : c'est un paillis partout. De plus, les niveaux d'alerte successifs ont contraint les agriculteurs à une irrigation minimale. Tout cela va, je pense, nous conduire à déclencher les procédures calamité pour sécheresse. Mais on le fera après enquête et, dans les foires d'automne, je sais déjà ce qu'on va entendre sur le sujet.

Quel est l'avenir de l'agriculture irriguée ?

C'est la bonne question. Il y a très peu d'agriculture sans irrigation dans les Hautes-Alpes. De tout temps, les agriculteurs ont essayé

de tirer le meilleur usage de l'eau qu'ils avaient autour d'eux et on retrouve des traces ancestrales d'utilisation de canaux, même dans les alpages en haute altitude, et ils n'y étaient pas pour rien... On a essayé de faire reconnaître dans la loi sur l'eau de 2006, la différence entre l'utilisation de l'eau pour produire plus et l'utilisation de l'eau pour, tout simplement produire. C'est l'utilisation de l'eau qui a permis l'agriculture et, aujourd'hui, les investissements qui ont été faits dans les Hautes-Alpes l'ont été pour mieux utiliser l'eau et en aucun cas pour augmenter les surfaces irriguées.

Aujourd'hui, le chiffre d'affaires de l'agriculture est représenté à plus d'un tiers par l'arboriculture, qui ne peut exister s'il n'y a pas d'irrigation. Depuis des années, on ne cesse de mettre en œuvre des systèmes qui utilisent mieux l'eau. Car toute l'eau qu'on utilise, que ce soit en matière de pompage, de stockage, de distribution, a un coût et on sait que le revenu des agriculteurs est fait aussi de la baisse des charges, dont l'irrigation en est une importante.

C'est ce qu'on a beaucoup de mal à faire comprendre à ceux qui se mobilisent pour l'eau et qui ont

l'impression qu'irriguer avec des jets qui se voient, c'est du gaspillage. Au contraire, c'est bien souvent ces pratiques-là qui ont permis une économie substantielle et un meilleur partage de l'eau. Par contre les évolutions réglementaires et les évolutions climatiques font que si on ne sait pas s'adapter pour continuer à utiliser l'eau qu'on a sur le territoire, la conséquence en sera la disparition de l'agriculture.

C'est par des investissements permettant d'utiliser une eau qui a été stockée dans la période où elle était abondante et la redistribuer dans les périodes où on en a besoin qu'on arrivera à un meilleur partage de l'eau, et en continuant de travailler sur des méthodes qui permettent d'économiser les volumes utilisés en adaptant les productions à des systèmes moins consommateurs d'eau. Il y a des choses qui peuvent encore être faites et, en termes d'irrigation, je suis convaincu qu'on est loin d'avoir fait ce qu'il était possible, comme en matière de production d'énergie.

Par contre, les niveaux d'alertes sont basés sur des niveaux de débits des rivières et ne tiennent pas compte des stockages. Les grosses retenues du Buëch, notam-

Le bassin du Drac-Gapençais (hors Avance) en crise

Le contexte météorologique, le niveau des écoulements des cours d'eau ainsi que les perspectives des prochains jours justifient aujourd'hui de placer le bassin du Drac-Gapençais (hors Avance) en crise, en application du plan cadre sécheresse départemental approuvé le 4 juillet 2006, a annoncé la préfecture des Hautes-Alpes le 5 septembre. Le bassin de l'Avance est maintenu en vigilance et les bassins du Buëch-Méouge et Eygues-Oule en alerte.

ment, étaient pleines le jour du comité sécheresse et, au niveau des débits, le seuil était atteint. Alors, là où c'est pervers, c'est qu'on réclame de faire des stockages pour pouvoir mieux utiliser l'eau, mais si on ne peut pas les utiliser parce qu'il n'y a plus d'eau dans la rivière... Il faudra que la réglementation puisse, à un moment donné, faire évoluer ça pour qu'on soit capable, effectivement, d'arrêter de prélever l'eau dans la rivière, mais autoriser les agriculteurs à utiliser l'eau qu'ils ont en réserve...

Propos recueillis par
Stéphanie Martin-Chailan

Pour récompenser la fidélité de nos clients, nous avons créé

LE PACTE COOPÉRATIF AGRICULTEUR*

Pour en savoir +

- > Contactez-nous au **04 32 40 76 00** (appel non surtaxé)
- > Ecrivez-nous sur **agri@ca-alpesprovence.fr**
- > Rendez-vous sur **www.ca-alpesprovence.fr** (coût selon opérateur).

M VOITTMMLM LbSb IU M3M cM MTMIULFI bLM MU OM I ,*/- ,2 VU M JSM Lfb VS VU) M VOITTMMLMhLbSbM b M bI SMU IO SM L 8 bl 60 VSM6SM CV MJ MbSOJSM I CI M8W bI N6O SM)GU SMU M VU - Lb b VT T MbSOJSM VOITTMMLMhLbSb fSb VL T \$ M MU I cM IU 5 M SMU LV d M V bI Ma M bV VM VUUMS IM (aL M V bLM LM I V ISM VSUI M LM8 bl 60 VSM6SM CV MJ M I 6 UTbV. - / (3. L . . , - . . % SLV UV VUHMIT UTIO LM VU PINMLI NI M I TVU \$ ULM M VT M V IU) M SMU bSOJSM CI M8W bI N6O SM JbUbh MLM I IUI OM hLbSb SMU M J SMLM M M VM VUUMS SMU M L 8 bl 60 VSM6SM CV MJ M B M3M cM b (LM SMU LV 5

(EV d MLbMUM LI TVU U. % VL Lfb M MU 60 SM LIU V . % U M LMJM VU I M / % M M VUUMS \$ UMI TVU LM M LVU SM L OMU bOMI MUI M5 eGU M LMJM VU7IU MI V LMU5 U8VT MEM M8 bl 60 VSM U8VT Ma 8VT V M 60 VSM eGU M LMJM VU I CLM MI M5E M bLMU CVV 8VT Mb I CLM6O V 8VT M9C6 h ISV \$ IO V 96FV C bL IO V CM 8VU MOU M : I CLM VUO MLM EI\$ b 8E VM 60 * C6 6 IUM MeGU M LMJM VU6 IUM 5I TVU U VU I 6D9 6O V 6 d LM I ISV IUb* b V IUM T S I M I M % eGU M LMJM VU8 bl 5 U bL FE (6 V FIO OS * B8 7FD8 blUM M M) (EV UV VuhM \$ UMI TVU LM M LVU SM L OMU bOMI MUI M O g LM PINMLI NI M T UT T)

86 EE: D BA6 : 9: 8D 9 F6 D8B : GFG: 6 C: ECDB : A8: (EV bb W bI Ma I ISI IJSM IO bMMU IU bIJS M FM LM bL (E COM V IS b-0 8PM ULM FV 8 c 8E2 .4 . . 426 (MJC V MU M8MLM - (.3, 421 // 3D8E6 (MJC V MU M (EV bb LM V IOMLI IU M TTI SM I DMO MLM UMT bL I MU6 IUM V \$ IU T b V 2 , 4 . .) 3 - , 2

Les foires estivales : de moins en moins professionnelles, **de plus en plus touristiques**

Le 28 juillet, les foires agricoles bas-alpines ont été lancées avec celle de Saint-Vincent-sur-Jabron. Un calendrier qui se poursuivra jusqu'à fin octobre et sera clôturé, non pas avec la foire bovine de Seyne mais, le 21 octobre, par une toute nouvelle mouture de la foire aux agnelles de Thoard. Dans les Hautes-Alpes, les foires professionnelles ont débuté fin août avec l'incontournable foire aux béliers de Savournon, suivie quelques jours après de la foire aux bovins du Chazelet...

DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Foire ovine : Saint-Vincent-sur-Jabron **a donné le « la »**

Le monde agricole bas-alpin sait marier l'attractivité touristique à la nécessité de faire passer des messages à destination du public urbain. Exemple les foires agricoles inscrites au calendrier estival traditionnel et toujours très attractives pour les estivants urbains. Le coup d'envoi de ce calendrier a été donné avec la foire ovine de Saint-Vincent-sur-Jabron pas très courue cette année par les professionnels (quatre éleveurs, une trentaine de têtes de bétail seulement !) mais plébiscitée par le public essentiellement touristique.

« Sans doute faudra-t-il repenser notre formule qui ne correspond plus aux besoins des éleveurs » commentera Laurie Garcin, présidente du comité d'organisation et déplorant le peu de participation du monde de l'élevage de la vallée pour cette 500^e édition d'une foire ovine qui peut se targuer pourtant d'être la plus ancienne du département.



B.F. La traditionnelle démonstration de tonte.

95^e Concours Mulassier de Seyne-les-Alpes : **Oumia et l'élevage Savornin** pour la quatrième fois !



Oumia et l'élevage Savornin ont été récompensés les nombreuses personnalités présentes à la remise des prix.

Pour la troisième année, c'est à Chardavon que se déroulait le Concours Mulassier de Seyne-les-Alpes, dernier du genre en France, dans le cadre champêtre idéal de la maison du Mulet et par un temps magnifique. Avec

une très bonne fréquentation du public, surtout en fin de matinée lorsque sortait la catégorie reine des juments suitées d'un mulet : ils n'étaient que quatre, mais que dire des poulains, absents comme l'an dernier : « plus personne ne

mange de cheval par amour de l'espèce, c'est une erreur car l'élevage va disparaître » alertait un éleveur.

La vingtaine de bêtes étaient en tous cas superbes pour se présenter devant le jury constitué de la représentante des services de l'État Corinne Berquet, Michel Rey, ancien vétérinaire et adjoint au maire de Seyne, André Ebrard, ancien président du Syndicat hippique, Anaïs Castelli éleveur et Roger Cézilly spécialiste.

A ce concours de beauté, la gagnante est la plus racée, la mieux construite, avec un dos assez tendu et l'encolure bien greffée, la plus fleurie dans sa tenue de jeune mariée, mère d'un rejeton soulevé avec de l'air sous le ventre. Pour être Miss, il faut aussi une bonne masse musculaire, de bons aplombs, une épaule bien descendue et... du poil aux pattes : bref, l'idéal féminin !

A ce jeu, c'est comme l'an dernier Oumia, à l'élevage Savornin de Saint-Pons-de-Seyne qui s'impose

Le Marché paysan de Digne à **l'heure de la sécheresse...**

C'est le temps fort estival de la trilogie agricole et festive portée par la ville de Digne-les-Bains et le monde agricole, la FDSEA en tête. Après la Fête de l'agneau pascal au printemps, la Fête de l'âne gris en hiver, voilà le Marché paysan, 18^e du nom, qui a déployé ses charmes colorés sur le boulevard Gassendi et la place de Gaulle attirant plusieurs milliers de visiteurs. Il est vrai une météo très favorable a permis d'asseoir un nouveau succès populaire appuyé sur la présence de nombreux exposants et l'organisation d'animations périphériques attractives dont la fameuse soirée taurine qui séduit toujours autant d'amateurs.

De l'eau !

A l'heure des discours inauguraux et en présence de la sous-préfète de Digne-les-Bains, Myriam Garcia, du sénateur Jean-Yves Roux, du conseiller départemental Pierre

Pourcin et des élus de la mairie de Digne Martine Thieblemont, adjointe au maire en tête, David Frison représentant la Chambre d'agriculture a appelé le gouvernement à tenir ses engagements notamment en matière de respect des engagements de la PAC.

Une joute verbale amicale mais aux accents fermes a opposé alors Jean-Paul Comte, président de la FDSEA 04 et Myriam Garcia, notamment sur la problématique de l'eau qui cette année prend une ampleur dramatique. « Il serait bon de mettre en place des retenues collinaires, même si nous ne nous attendons pas à un nouveau Sainte-Croix ou Serre-Ponçon » a déclaré le président de la FDSEA. « Je ne suis pas la grande prêtresse de l'eau mais nous accordons des dérogations aux agriculteurs pour ce qui est des mesures de limitation de l'irrigation » a répondu la sous-préfète.

B.F.



B.F. A l'heure des allocutions.

pour la quatrième fois, le prix Jean Jaubert récompensant le plus beau mulet revenant à l'élevage Silve pour Hervé des Guillements, le rejeton de Sarah. Pas moins de neuf mules et mulets adultes étaient présents, ce qui prouve que la passion est toujours intacte et l'élevage d'actualité malgré ses difficultés. Agglo oblige, de nombreuses personnalités étaient présentes pour la remise des prix présidée par Francis Hermitte, maire de Seyne et 2^e vice-président de P2A, et Fabrice Castelli, président

du Syndicat hippique : le sénateur Jean-Yves Roux, la Conseillère départementale Evelyne Faure, le président de l'OT Bernard Teyssier et de nombreux maires qui appréciaient la démonstration de manabilité proposée par Vincent Paris et Emmanuelle Isoard, qui préfigure sans doute l'avenir du Concours Mulassier : moins de bêtes, mais des animations pour lui garder son intérêt et son lustre d'antan !

Gilbert Mathieu

Thoard : la foire aux agnelles devient automnale... dès le mois prochain

Une dizaine d'éleveurs, toutes espèces confondues en passant par les ânes et les volailles, mais un petit marché artisanal particulièrement achalandé. Il n'y a pas à dire, la foire aux agnelles de Thoard a perdu sa vocation professionnelle initiale. Un constat qui a incité le Groupement de développement agricole des Duyes et Bléone, organisateur de l'événement, à revoir un peu son calendrier.

« Nous avons décidé d'organiser dès le 21 octobre une nouvelle foire plus en adéquation avec les systèmes d'exploitation actuels », a annoncé Florie Delaye, présidente du GDA. « Avant, la race locale était la pré-alpes du sud, et c'était un élevage sédentaire. Aujourd'hui, on transhume presque tous et on a changé de race. C'est pour ça qu'on a décidé de mettre la foire en octobre, où il y aura la descente d'estive et où il y aura des bêtes ». Quant au maintien de la foire estivale, « c'est en discussion. Il y aura peut-être encore une foire artisanale au mois d'août, mais ce qui est sûr, c'est qu'il y aura au mois d'octobre une foire beaucoup plus professionnelle et, le soir, il y aura une soirée du pastoralisme », a ajouté la jeune présidente.

En dépit de cette tonalité moins professionnelle, le GDA ne manquera pas d'évoquer des problématiques proprement agricoles

comme les retards de paiement des aides PAC ou la prédation.

« Il y a eu, par rapport à l'année dernière, une augmentation très significative du nombre d'attaques (+14 %) et du nombre de victimes (+26 %) au 15 août », a d'ailleurs confirmé la sous-préfète Myriam Garcia. « Mais ces chiffres ne sont pas significatifs de la détresse que vous rencontrez quand vous avez une partie de votre troupeau qui est attaquée ».

Et la représentante de l'Etat de souligner par ailleurs l'importance des foires agricoles sur le département. « C'est dans ces foires agricoles qu'on met à l'honneur nos produits locaux, les productions, que l'on doit faire passer des messages sur le travail des producteurs et des éleveurs, et l'intérêt d'acheter, en tant que consommateurs, des produits de bonne qualité qui ont été produits pas très loin de chez nous, de favoriser les circuits courts », commentera Myriam Garcia en préconisant que « le consommateur ne pense plus trop à acheter avec son porte-monnaie ». Et ce n'est pas le président de la Chambre d'agriculture Frédéric Esmiol qui contredira cette analyse. : « Au niveau de la sécurité alimentaire, quand on voit tout ce qu'il se passe, le cahier des charges est tel - que ce soit au niveau végétal ou animal - que l'on peut apporter de la tranquillité aux consomma-



Devinez la date de naissance de la chèvre de Lucile Hembert... Un jeu concours organisé durant la foire offrait aux visiteurs de remporter un panier garni de produits locaux.

teurs. C'est quelque chose qu'il faut dire haut et fort. Croyez à notre agriculture, parce que c'est une des plus belles d'Europe, j'en suis convaincu. C'est également à cet égard que Frédéric Esmiol rappellera la néces-

sité de réguler les populations de loups afin de permettre au département de conserver son attrait « indispensable pour nos touristes et pour notre économie agricole. Nous allons solliciter prochainement nos

nouveaux députés et l'un des premiers messages que nous allons leur faire passer est de défendre le pastoralisme et l'élevage départemental », a-t-il annoncé.

St.M.C.

Ongles : un nombre d'éleveurs qui « bat des records »



Des milliers de visiteurs, toujours au rendez-vous.

Des milliers de visiteurs, comme d'habitude, et un nombre d'éleveurs - qui selon le fondateur de la foire Pascal Ventre « bat des records, cette année », soit une trentaine environ - étaient au rendez-vous de la grande foire d'Ongles, qui connaissait ce 13 août sa 34^e édition. A l'heure des allocations, qui se sont déroulées en présence notamment de l'ancien ministre Jean-Louis

Bianco, de la députée Emmanuelle Domeizel, de la sous-préfète de Forcalquier Fabienne Ellul et des conseillers départementaux Pierre Pourcin et René Massette, les difficultés rencontrées par le monde agricole n'ont pas manqué d'être évoquées. A commencer par le gel, qui a donné l'occasion à la sous-préfète d'insister sur la présence des « services de l'Etat pour accompagner [les agriculteurs] », mais

aussi le « déficit pluviométrique » affectant tout particulièrement les bassins versants de l'Asse et du Colostre. Un sujet également saisi par l'ancien président de la Chambre d'agriculture André Pinatel, représentant pour l'occasion l'organisme consulaire, qui insistera sur la nécessité d'« avancer » sur les projets de retenues collinaires.

St.M.C.

Les marchés paysans du Verdon et de l'Asse : un succès qui ne se dément pas

En partenariat avec le Parc du Verdon, la mairie d'Estoublon, le réseau Bienvenue à la Ferme et la Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, une vingtaine de paysans du Verdon et de l'Asse ont assuré durant tout l'été, en fin de journée, quelque 25 marchés sur les communes de Moustiers-Sainte-Marie, Quinson et Estoublon. « Nous avons bénéficié d'une bonne fréquentation, malgré une petite baisse au mois de juillet », estime avec satisfaction Louis-Marie Aveline, président de Bienvenue à la ferme 04, qui a également souligné l'arrivée cette année de trois nouveaux producteurs (notre

photo) : Lucile Hembert, éleveuse caprine à Barras, dont le produit phare est sa crème glacée au lait de chèvre, Sabrina Latour, fromagère-éleveuse de chèvres et de brebis laitières à Ribiers (05), et enfin André Maurel, du GAEC des Sagnes, éleveur ovin à Turrier pratiquant la vente de viande en direct.

Les marchés se poursuivent encore chaque dimanche à Moustiers jusqu'au 17 septembre.

A noter également, la naissance d'un tout nouveau marché de producteurs à Aiglun, qui se déroulera tous les mardis après-midi à compter du 19 septembre.

St.M.C.



DANS LES HAUTES-ALPES

Savournon : une foire professionnelle toujours aussi attractive



128 béliers ont été amenés par huit éleveurs venus des Hautes-Alpes, de la Drôme, d'Isère et de Saône-et-Loire, ainsi que la coopérative l'Agneau Soleil.

Au palmarès des foires agricoles, celle de Savournon, à tout le moins sa version estivale, figure en bonne place sur le podium des événements attractifs y compris pour les touristes. Animations à l'appui : petit marché rassemblant une trentaine d'exposants, démonstration de ferronnerie d'art, de tonte ou encore de filage de laine, découverte du pastoralisme avec le parc naturel régional des Baronnies provençales et autres promenades en calèches, sans oublier les doux alpagas amenés pour l'occasion par Antoine et Bernadette Segretain... ce sont 200 convives que le comité de foire a une fois encore régales de côtelettes d'agneau – suivant la dégustation d'agneau labellisé Agneau de Sisteron offert par deux bouchers locaux et l'apéritif offert par la municipalité – sitôt les animaux repartis et la halle couverte nettoyée.

Car la foire aux béliers de Savournon reste quoi qu'il en soit une foire professionnelle. Cette

année, on a ainsi pu compter 128 béliers amenés par huit éleveurs, venus de quatre départements (Hautes-Alpes, Drôme, Isère et Saône-et-Loire), et la coopérative l'Agneau Soleil.

Au concours Dédé Gélin, dont le jury était composé d'élèves du lycée agricole de Gap ayant participé aux ovinpiades durant l'année, le 1^{er} prix a été accordé à Monsieur Galdino, de Ribeyret, « petit-fils de l'un des précurseurs de la sélection génétique ovine sur le département avec Dédé Gélin », précise Martine Roux, présidente du comité de foire.

Bref, des éleveurs au rendez-vous, « un public assez nombreux malgré la fin des vacances », se félicite la présidente en remerciant vivement « tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée » et saluant l'équipe du comité « rajeunie avec l'arrivée de plusieurs jeunes, paysans ou non, heureux de partager un moment festif en faveur de la promotion de notre élevage ».

St.M.C

Le Chazelet marque le lancement des foires bovines

C'est à La Grave, au lieu-dit du Chazelet, qu'a été donné le coup d'envoi des foires bovines et autres foires aux bestiaux, dont la prochaine se déroulera quelques kilomètres plus loin à Monétier-les-Bains le 9 septembre. « La Foire du Chazelet a toujours existé et son mérite était de se dérouler très tôt dans la saison, le 31 août. Et ça a été le succès de cette foire, à savoir de faire des vaches qui vélaient très tôt », rappelle Roland Jacob, tout jeune retraité, qui y vendait cette année ses dernières génisses. La foire a évolué dans la seconde moitié des années « 90 » vers un mode commercialisation plus direct, shuntant les maquignons.

Sur place, sept exposants pour près de 150 bêtes, majoritairement des génisses amenées à retourner chez leurs naisseurs. « La foire est un outil qui devient de moins en moins pertinent et qui est amené à évoluer, mais ce que j'observe en tant qu'ancien éleveur, c'est le nombre de bêtes encore élevées. Et c'est encore prometteur. On a encore quelques beaux élevages spécialisés. Il y a un savoir-faire ici et je pense que le l'élevage de génisses a encore de beaux jours ici ». D'autant,

souligne Roland Jacob, également élu sur la commune de La Grave, où a été réalisée une zone agricole, que « le nombre d'agriculteurs va diminuer, mais on installe des jeunes. On vient de donner deux permis de construire, derrière le hameau des Terrasses, à un jeune éleveur de génisses et à son cousin, qui lui est moutonnier ».

Seul point noir de la journée, de fâcheux changements dans la réglementation de la vaccination des bêtes d'exportation. « Je m'insurge. Depuis cette année, la France exige que les bêtes qui sont vendues en Italie (et c'était au moins 20 % des effectifs de cette foire) soient vaccinées contre la fièvre catarrhale ovine avant la mise en gestation ». Jusqu'à présent, les vaccins étaient effectués durant l'hiver, à deux ou trois mois de gestation et cette année, déplore Roland Jacob, « il aurait fallu vacciner en octobre ». Or, « cette loi n'existait pas à l'automne et aujourd'hui on a un marché qui nous échappe ». Un changement des règles du jeu dont l'ancien éleveur craint qu'elles n'affectent également les foires à venir dans les prochaines semaines.

(Lire également page 2).



St.M.C.

C'est sous une pluie battante que la foire du Chazelet s'est tenue de coutume le 31 août, rassemblant près de 150 bovins.

Les marchés de producteurs de pays : une recette qui marche

Le principe est le suivant : on propose un marché le soir, entre 18 h et 22 h, de sorte que les visiteurs qui viennent y faire leurs emplettes puissent, s'ils le souhaitent, y rester pour consommer sur place. Un concept, mais aussi une marque appartenant à l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture). Dans les Hautes-Alpes, cela a donné lieu à une trentaine de marchés répartis durant les mois de juillet et août sur les communes d'Annelle, Pont-du-Fossé, Champoléon, Chorges, Baratier, Saint-Etienne-en-Dévoluy et Orpierre.



Les dates des prochaines foires sont annoncées dans l'agenda en page 16.

Nuisibles : déclarez les dégâts !



Chaque année, corvidés, campagnols et autres renards font des dégâts chez les agriculteurs, susceptibles de se chiffrer en dizaines

de milliers d'euros. Une somme qui reste malgré tout une simple évaluation compte tenu du fait que les fédérations de chasse recensent un

nombre de déclarations très en-deçà de la réalité. Une situation à laquelle il serait de bon aloi de remédier...

Un recours déposé par deux associations contre un arrêté ministériel classant plusieurs espèces animales comme nuisibles a donné lieu à des déclassements en série dans plusieurs départements. Visé par le recours, le département des Alpes-de-Haute-Provence a été épargné notamment grâce à la mobilisation de la profession agricole.

On a bien failli **perdre la pie...**

Tout a commencé avec un recours pour excès de pouvoir déposé par les associations France Nature Environnement (FNE) et Humanité et biodiversité contre un arrêté pris en 2015 par le ministère de l'Écologie, classant un certain nombre d'espèces animales (pie bavarde, fouine, belette, corneille...) comme nuisibles dans plusieurs départements de la métropole.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, en l'occurrence, il était question de déclasser la pie de la catégorie des animaux nuisibles. Les associations étaient leur argument sur des déclarations imputant, à des corvidés sans distinction de races, entre 2011 et 2014 une cinquantaine de déclarations de dégâts en moyenne par campagne pour un

montant de 180 000 euros environ. Pour elles, la principale responsable est la corneille noire. L'argument : « En raison de son régime alimentaire essentiellement constitué d'invertébrés, la pie ne peut causer d'atteintes sévères aux grandes cultures ni aux élevages ».

Lucien Bonnet, de l'association des piégeurs agréés des Alpes-de-Haute-Provence, s'empare : « La pie ne se nourrit que d'invertébrés... on nous prend pour des imbéciles ! La pie est un prédateur de nids d'oiseaux, tout le monde le sait, sauf eux ! »

Suite à cela, l'association et la Fédération départementale des chasseurs (FDC) a sollicité la Chambre d'agriculture pour avoir des chiffres à même de justifier le maintien de cette espèce dans la catégorie des nuisibles. Dans un cour-

rier adressé au président de l'association des piégeurs agréés des AHP, le président de l'organisme consulaire Frédéric Esmiol assure l'association du soutien de la chambre. « Il serait totalement incompréhensible que la pie ne soit plus reconnue espèce nuisible quand on voit les résultats des opérations de piégeages et les déclarations de dégâts. On peut aisément supposer que sans le travail réalisé par les piégeurs, les dégâts seraient bien plus conséquents sur le département ».

A l'appui, un travail d'évaluation des dégâts occasionnés par la pie dans les vergers de pommiers réalisé par la technicienne arboricole de la Chambre d'agriculture Virginie Eymard (lire par ailleurs). « Si nous avons conservé la pie, c'est certainement grâce au travail fourni

par la Chambre d'agriculture, c'est-à-dire aux agriculteurs, qui ont fait remonter les dégâts effectués par les différentes espèces sur leurs cultures. On a mis en place une fiche dommage sur laquelle les agriculteurs et les particuliers font remonter les dégâts. Car c'est à partir d'une certaine somme de dégâts, qu'on l'on décide ou non de classer une espèce en nuisible », explique Vincent Borrelly de la FDC 04.

Quelle que soit l'espèce, celle-ci ne pourra en effet être classée dans la catégorie nuisible que si les chasseurs et piégeurs peuvent justifier de 500 prises minimum par an et d'un montant de dégâts d'au moins 10 000 euros par campagne. Pourquoi 500 ? Pourquoi 10 000 ? Il semblerait que personne ne le sache vraiment. « Pour qu'une

espèce soit classée nuisible, il faut que la présence de l'espèce soit significative et que les dégâts soient importants. Qu'est-ce qu'il y a derrière ces deux adjectifs ? On a décrété en haut lieu : c'est significatif s'il y a 500 prélèvements par an et 10 000 euros de dégâts, mais indifféremment pour les 10 espèces concernées ! Ce qui est dramatique, c'est que les deux chiffres sont les mêmes pour l'ensemble des départements. C'est un truc de dingue qui, on pense, va s'accroître. Mais il n'y a aucune donnée scientifique. On ne tient compte ni de la superficie, ni du relief », explique Lucien Bonnet. Or, les Alpes-de-Haute-Provence, c'est « un peu moins de 700 000 ha avec des sommets qui culminent à plus de 3 000 m. Et en haute montagne, il y a des loups, mais il n'y a pas de pies ! »

Fiche "DOMMAGES"
Cette déclaration est à caractère indicatif et statistique, elle ne donne pas droit à une indemnisation.

Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes de Haute-Provence
Attestation de dégâts causés par des espèces prédatrices ou déprédatrices

Je soussigné(e), Nom, prénom :
 Adresse :
 Téléphone :
 Profession : **agriculteur - éleveur - particulier - autre** : (rayer les mentions inutiles)

Certifie avoir subi des dommages causés par :

Espèces prédatrices	Type de cultures touchées		Types d'élevages touchés			Petite faune sauvage		Autres cas			
	Cultures	Surface	Espèces ou nature des dégâts	Nombre de pièces	Estimation du préjudice subi	Espèces	Nombre de pièces	Isolation	Réseaux et ouvrages hydraulique	Autres	Estimation du préjudice subi
Belette											
Fouine											
Martre											
Renard											
Cornelle noire											
Geai des chênes											
Pie bavarde											
Autres (préciser)											
Espèces déprédatrices	Type de cultures touchées		Types d'élevages touchés			Petite faune sauvage		Autres cas			
	Cultures	Surface	Espèces ou nature des dégâts	Nombre de pièces	Estimation du préjudice subi	Espèces	Nombre de pièces	Isolation	Réseaux et ouvrages hydraulique	Autres	Estimation du préjudice subi
Ragondin											
Autres (préciser)											

En justificatif, si possible prendre et joindre des photos des dégâts commis.

Commune et lieu-dit où les dommages ont été commis :
 Remarques particulières :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits apportés ci-dessus. A le
 Signature

Fiche à retourner à la Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes de Haute-Provence - ZA Ste Colombe - 04660 - Champstercier

« Avant, le classement des nuisibles se faisait au niveau départemental et, depuis quelques années, cela se passe à Paris. Et c'est là que se traite chaque cas départemental pour les différentes espèces. Nous avons perdu la fouine depuis ce changement de protocole », confirme Vincent Borrelly.

« Nous, on aimerait un retour à l'arrêté départemental, qui tiendrait compte des spécificités départementales, et la suppression des deux chiffres 500 et 10 000 qui ne sont absolument pas fondés scientifiquement. Ce doit être un technocrate parisien qui, en regardant la Tour Eiffel s'est dit : « eureka, c'est 500 et 10 000 » », raille Lucien Bonnet. Exception qui confirme la règle : le geai. « Il y a deux départements où le geai est classé en nuisible et on en fait partie alors qu'on est loin des 500 prises. Comprend qui pourra... »

« Quand vous avez perdu une espèce, vous ne pouvez plus la récupérer »

Une chose est sûre en tout cas : la pie n'est pas en voie de disparition. L'année dernière, il s'est pris 2027 pies. « On a un tableau, qui nous montre que la pie est en constante augmentation. En 2005 : on était à 313 prises », note Lucien Bonnet. Idem pour les corneilles où on est passé de 180 prises il y a 12 ans à 1 157 prises en 2016.

« En 2016, les pertes globales liées aux nuisibles ont été estimées à 52 000 euros. C'est de l'approximatif, mais on essaie de sortir un chiffre et on fait une cartographie des plaintes sur le département. On tourne en moyenne à 150 plaintes par an pour une cinquantaine de communes concernées. La pie est l'espèce la plus piégée : on tourne à une moyenne de 1 500 par an », complète Vincent Borrelly.

Le problème, c'est que toutes les espèces ne se laissent pas piéger aussi facilement. Et quand bien même, les agriculteurs rechignent bien souvent à faire leurs déclarations. De sorte que les estimations de dégâts sont forcément sous-évaluées.

La chose s'explique à bien des égards. « Déjà, pour l'agriculteur, quantifier la perte due aux pies ou aux corneilles, c'est difficile à faire ». Ensuite, et cela constitue un argument majeur, déclaration est synonyme de paperasserie supplémen-

taire. A quoi de nombreux agriculteurs sont proprement devenus allergiques. Vincent Borrelly cite en exemple les dégâts occasionnés dans les poulaillers par les fouines et les renards. « En 2016, on a compté 1 043 volailles pour une somme estimée à 12 000 euros. C'est pas mal, en sachant que le nombre de plaintes que l'on reçoit est dérisoire par rapport à ce qu'il se passe sur le terrain, parce qu'il y a un certain nombre de gens qui ne savent pas que la fiche existe. Et puis il y a ceux qui se disent : « je ne vais pas remplir ça pour cinq ou dix poules ». Donc, c'est vraiment un minimum ». Et sans doute la raison pour laquelle la fouine a été déclassée. « Quand on a perdu la fouine, on ne dépassait pas les 50 prises, alors on était loin des 500. Et comme la fouine concerne surtout des dégâts aux particuliers, personne n'en a rien à faire. On a quand même essayé de faire remonter que, dans les campagnes où les gens ont un poulailler, c'est un préjudice autant financier que moral ». Peine perdue. Et dans les Hautes-Alpes, c'est pire : « nous n'avons aucun retour des dégâts », assure Yvan Conilh, président de l'Association des piégeurs agréés du 05.

« Mais les choses sont bien faites, soupire Lucien Bonnet, quand vous avez perdu une espèce, vous ne pouvez plus la récupérer. Forcément, vu qu'il n'y a plus de retour de dégât, ni de bête piégée, vous ne pouvez plus donner de chiffres... » Le problème, souligne-t-il, c'est que « quand le gars voit que ses poules ont été saignées et que vous lui dites : « on ne peut rien faire pour toi parce que la fouine n'est pas nuisible », qu'est-ce qu'il va faire ? Il va employer le poison ou des pièges qui ne sont plus homologués, avec tous les risques que cela comporte : des animaux qui sont pris, chiens, chats. Et le poison, c'est une catastrophe ! »

Des dégâts non indemnisés, certes, mais...

Enfin, même si l'agriculteur fait une déclaration, il n'y aura pas d'indemnisation à la clé... Forcément, c'est moins motivant. « Au départ, quand on a fait les fiches dommage, tout le monde a cru qu'il allait être indemnisé comme pour les sangliers. On en avait une pile comme ça... », note Lucien Bonnet en levant sa main à

30 cm de la table. Il ajoute : « ça a vite été réglé ».

Il est vrai que, financièrement, la fédération de chasse est au bout du bout : « le nombre de chasseurs diminue et l'indemnisation des dégâts, c'est de pire en pire chaque année. Dans un département comme le nôtre, on arrive à 700 000 € de dégâts, constate Vincent Borrelly. On perd 250 permis par an, soit 1 000 chasseurs en moins tous les cinq ans. On se partage donc un gâteau de plus en plus important à un nombre de plus en plus restreint ».

Inutile également d'envisager de se faire indemniser par l'Etat : « L'agriculture, ça coûte trop cher... quand vous voyez qu'ils ne veulent pas indemniser à 100 % des gens qui ont été grêlés à 100 %, qu'ils proposent 3 500 € à des gens qui ont tout perdu, alors allez parler de 3 % de dégâts parce que des oiseaux ont mangé des pommes, le gouvernement risque de rigoler un peu. La remontée du budget de l'agriculture n'est pas à l'ordre du jour », tranche Virginie Eymard. Résultat : « si les gens n'ont rien à tirer de ces démarches, ils ne vont pas les faire. On en a assez sur le dos. Peut-être qu'en leur envoyant la feuille, l'ayant sur le bureau, ils la rempliraient, mais ils ne vont certainement pas aller la chercher... »

« Si c'était indemnisé, je déclarerais forcément. Là, ça ne sert à rien », admet volontiers un agriculteur. « Même si les dégâts ne sont pas remboursés, cela permet de classer les espèces, insiste Yvan Conilh. S'il n'y a pas de déclarations, alors il n'y a pas de prises et les espèces sont déclassées. C'est ce qui s'est passé avec la fouine, qui fait pourtant de gros dégâts dans les poulaillers et les maisons ».

Et si le département des Alpes-de-Haute-Provence a réussi à conserver la classification de la pie, l'insuffisance du nombre de déclarations a donné raison à FNE et à Humanité et biodiversité dans treize départements. « Le Conseil d'Etat a jugé que ce classement n'était pas justifié dans une quinzaine de cas et il a annulé l'arrêté en ce qui concerne : la pie dans l'Aube, l'Aude, la Haute-Loire, la Meurthe-et-Moselle, la Nièvre, les Hautes-Pyrénées, le Haut-Rhin et le Var, la fouine dans la Marne et la Savoie, la corneille et le corbeau freux dans la Haute-Loire, l'étrouneau dans la Haute-Vienne et la belette dans la

Moselle. La décision du Conseil d'Etat est applicable dès sa publication : ces espèces ne peuvent donc plus être piégées ni détruites dans ces départements, sans qu'une modification de l'arrêté ministériel soit nécessaire », se félicitent les associations.

Le renard en voie de déclassement ?

Et l'histoire risque fort de ne pas s'arrêter là : l'association ASPAS (Association pour la protection des animaux sauvages) a proposé à Nicolas Hulot le 17 mai dernier, suite à sa nomination au ministère de la Transition écologique et solidaire, « cinq motions d'urgence à adopter pour une approche plus intelligente, plus saine et plus économique de notre biodiversité » en faveur du renard. Parmi ces motions, le déclassement du renard « des espèces dites nuisibles ». Pourtant, indique Lucien Bonnet, « en ce qui concerne le renard, l'IMPFCF (Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique, ndlr) nous indique qu'à partir d'1,1 carnivore observé aux 10 km, il y a danger sur la petite faune. Sur huit pays cynégétiques (sur 15), on est dans une moyenne

située entre 4 et 5. Donc, on est en surpopulation et il faut réguler ». Mais il ne se fait pas d'illusions : « On sait d'avance que dans les années à venir, il sera de plus en plus difficile de conserver des espèces nuisibles ».

Lesquelles, d'ailleurs, ne doivent plus être qualifiées ainsi et sont désormais des « animaux susceptibles d'occasionner des dégâts », comme l'ont souligné FNE et Humanité et biodiversité dans leur communiqué du 16 juin. « France Nature Environnement et Humanité et Biodiversité se félicitent de cette décision, qui sanctionne des classements abusifs. Le concept de « nuisible » n'a pas de sens en biologie, car toutes ces espèces jouent un rôle utile dans les écosystèmes. En particulier, les petits prédateurs (fouine, martre et belette) sont des auxiliaires précieux de l'agriculture car ils contribuent à réguler les populations de rongeurs. Ceci est désormais reconnu dans le code de l'environnement, puisque la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a banni le terme « nuisibles » au profit de « animaux susceptibles d'occasionner des dégâts ».

Forcément mal vus par les associations de protection des animaux et une partie de la population, les piégeurs, confrontés par ailleurs au vieillissement de leurs effectifs, sont de moins en moins nombreux.

Le piégeur, espèce en voie de disparition

Le nombre de chasseurs est en constante diminution. Pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même des piégeurs. Ce que confirme Yvan Conilh. « Il y a de moins en moins d'adhérents. La moyenne d'âge est élevée », note-t-il. Sur l'ensemble du département, il y en a à peine une soixantaine, dont une vingtaine sur le seul secteur du Champsaur.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, le nombre de piégeurs est encore d'une centaine, mais Lucien Bonnet ne se montre guère optimiste en ce qui concerne la longévité de cette activité sur le long terme.

En cause, notamment, les bâtons qui viennent leur mettre dans les roues les contraintes administratives. Pourtant passionné, il avoue : « dès fois, en tant que bénévole, on se dit qu'on aimerait faire autre chose ».

De l'autre côté, il y a ceux qu'il appelle « nos adversaires », à savoir les associations de protection de l'environnement. Un piège coûte de l'ordre de 400 € pour les pièges à renard et de 100 € pour les pièges à pies. Et il n'est pas rare qu'ils se les fassent voler. Ou encore « sur chaque piège, le piégeur est obligé de marquer son numéro de piégeur. Mais, c'est juste une étiquette. Et c'est facile de vous l'enlever... » Il ajoute : « On est là pour faire de la régulation raisonnée s'il y a un problème avec une espèce, pas pour exterminer et pour faire du n'importe quoi, mais je pense qu'on arrive à nos dernières années ».

« Le piégeage a pas mal évolué dans le sens où tout ce qui était piège qui amputait une patte, etc. est interdit.



Forcément, un animal qui est pris dans une cage va stresser, mais à côté de ça, c'est fini le temps où la bestiole restait accrochée à un piège à palette pendant des heures », explique Vincent Borrelly. Pour autant, « le piégeage est mal vu, par rapport à la sensibilité des gens, au bien-être animal ».

A ce sujet, Lucien Bonnet ne manque pas d'anecdotes. Il en choisit une : « Une fois, une dame me demande de piéger un renard qui venait manger les croquettes de son chat. Quand on l'attrape, la personne me dit « allez le mener ailleurs, mais loin ! ». Moi, je joue le jeu et je lui réponds : « justement, je dois aller à Aix, je n'ai qu'à aller le déposer à la Rotonde ». Vous savez ce qu'elle me répond ? « Surtout pas, il risquerait de se faire écraser ! » Des comme ça, je pourrais vous en écrire un livre... »

Les corvidés font des dégâts tant chez les céréaliers et les maraîchers que chez les arboriculteurs. Des dégâts difficiles à quantifier, mais encore plus à juguler.

Les corvidés : des pommes aux salades en passant par les courges

Il est vrai que les pies sont loin d'être seules coupables de faire des dégâts dans les cultures. Il y a aussi les geais, les corbeaux, les corneilles. Bref, toute la famille des corvidés. Renaud Richard, installé à Mane, peut en parler. L'EARL du Moulin de Mane est une exploitation céréalière et maraîchère avec une centaine d'hectares en céréales et une trentaine d'hectares en maraîchage (ail, melons, pommes de terre, courges), plus un gros potager pour la vente directe (pastèque, melons canari, tomates, aubergines, poivrons, courgettes, poivrons lipari...)

Cette année, ce sont 2,5 ha de courges qui ont pour ainsi dire été nettoyés, alors même qu'il avait investi dans des effaroucheurs sonores professionnels supposés protéger durablement les cultures en imitant les cris de détresse des oiseaux à éloigner. Il en avait mis deux pour éloigner corbeaux et corneilles. « Je les ai installés dès les semis de courges, et en fin de compte, ça m'a quand même déterrés 2,5 ha, trou par trou pour manger la graine. Du coup, après, on a mis des plants, et ils ont arraché les plants. Il en est resté une dizaine sur les 2,5 ha. On a dû y repasser trois-quatre fois et on a fini par mettre des tunnels pour éviter qu'ils nous déracinent les plants », raconte-t-il. « J'ai pris des photos, c'était à coup de 80 corneilles dans le champ. On a eu beau mettre des cerfs-volants, deux effaroucheurs sonores sur la même parcelle, rien ! Les corbeaux se sont habitués en deux-trois jours, le temps qu'ils se rapprochent de la machine et qu'ils captent qu'ils n'ont rien à craindre. Après, ils passaient même devant pour déterrer. Donc... »

Le montant des pertes reste difficile à estimer. « On ne fait pas de déclarations et comme on n'a pas d'assurance récolte, on ne saurait pas estimer les pertes. On resème, on replante, on se débrouille pour arriver à produire quelque chose sur la parcelle. En heures de travail, sur 2,5 ha, on a été obligés de repasser quatre fois (quatre jours) à trois ou quatre personnes pour une parcelle qui va nous rapporter, mais où il y aura à peu près 15 % de manques ». Et la rentabilité, dans tout ça ? « Je vous dirai ça à la fin, tout dépendra du prix auquel on vendra les courges ».

Au GAEC de l'Olivier, à Lurs, Françoise Esmiol a également à subir les assauts des corvidés. Notamment sur les salades. « Ce



sont 5 000 pieds voire le double qui ont été sortis. Les oiseaux viennent pour manger la feuille, mais c'est tout le plant qui part. Le temps passé à remettre les salades, c'est environ 2 heures par jour pendant 6 jours à 4 ou 5 personnes », estime Françoise Esmiol. Là encore, les moyens disponibles pour éloigner les indésirables montrent leurs limites, en dépit de l'investissement financier qu'ils représentent. « On a mis des canons effaroucheurs, les corneilles ne bougeaient même plus ». Sur les tournesols, ce sont les graines qui sont visées. « On a refait un engrais foliaire à base de purin pour les tournesols semence avec effet répulsif, mais ça ne garantit pas à 100 % que les oiseaux ne vont plus venir ». A l'instar de Renaud Richard, elle convient qu'elle devrait déclarer les dégâts, mais « avec la démarche administrative, on n'est plus dans l'action. Pigeons, pies, sangliers... il y a des moments où il faudrait faire une déclaration par jour », commente-t-elle.

Il n'empêche que la pugnacité des associations de protection de l'environnement rend ces corvées indispensables, comme le montre Virginie Eymard, technicienne arboricole à la Chambre d'agriculture 04.

« Les corvidés font des dégâts depuis toujours. On fait avec, vu qu'il n'y a pas de grosse solution contre. En arboriculture, ça concerne principalement les pies et les geais, pour ne parler que des espèces qui attaquent directement les fruits. Les pies, ça se piège, mais le geai, pas du tout. Donc à part le tirer... Et quel chasseur va se planter là pour tirer quatre geais... » Sous réserve d'ailleurs qu'il reste classé en nuisible. « Il était question pendant un temps de les déclasser, et ce serait dramatique

pour l'arboriculture. Par ailleurs, ces oiseaux sont assez territoriaux et on s'est rendu compte que sur certains secteurs où les chasseurs avaient piégé beaucoup de pies, ce sont les

geais qui rappliquent. Au final, ça ne nous avance pas à grand-chose puisque les geais font autant de dégâts que les pies si ce n'est plus ». Pour autant, dit-elle, « Je remplis des papiers chaque année pour garder la pression et que les fédérations de chasse conservent les moyens d'intervenir ».

Car les dégâts ne sont pas du tout négligeables, tout particulièrement sur les variétés bicolores type Gala ou Pink lady, apparemment préférées aux autres. « On est entre 2 et 5 % de dégâts sur les bicolores (Gala, Pink), estime la technicienne. Sur la Golden, on ne dépasse pas les 2 %. Il semblerait qu'elles soient attirées par la couleur parce que dès que les pommes commencent à tourner, elles viennent ». Qui plus est, les pies apprécient particulièrement de nicher dans les arbres, histoire

d'avoir le gîte et le couvert au même endroit. « Et c'est encore pire depuis qu'on a des filets paragrêles, parce qu'ils viennent nicher dessous. Les petits sont complètement protégés, notamment des prédateurs... Les dégâts ne sont pas multipliés par dix, mais ça les a bien confortés dans l'idée que les vergers c'est sympa. Et l'hiver, on enlève les nids... », raconte-t-elle.

Financièrement, la technicienne tente de chiffrer les pertes en prenant l'exemple du domaine Salvatore, situé aux Mées. « Il faudrait que l'exploitation les chiffrage, mais si on prend l'exemple des Galas, à raison de 65 tonnes/ha, on perd jusqu'à 5 %, ce qui représente à peu près 3 t/ha. Sur 40 ha de pommiers, on arrive à 120 tonnes de pommes à 0,30 €. Ça fait quand même des frais non négligeables... »

Arrivé à La Grave à la fin des années « 90 », le campagnol terrestre fait des ravages dans les prairies.

Le campagnol, laboureur de la Haute-Romanche

Au printemps et à l'automne, la communauté de communes du Briançonnais organise des campagnes de piégeage de campagnols dans la vallée de la Haute-Romanche. Contrairement au campagnol provençal, comptant d'ailleurs lui aussi parmi les fléaux friands de racines de jeunes arbres (particulièrement en ce qui concerne les portegriffes faibles), le campagnol terrestre, ou rat taupier, est une véritable machine à labourer d'une vingtaine de centimètres. Au point de saccager des hectares de prairies depuis qu'il est apparu dans le nord des Hautes-Alpes il y a près de 20 ans. « Le phénomène a commencé dans les années 1998-2000 dans le vallon de la Buffe (au nord de la Grave). Dans les années qui ont suivi, on a assisté à une pullulation cyclique des campagnols se traduisant par une augmentation très rapide des populations puis un déplacement géographique, tel une vague », raconte Michèle Giroud, coordinatrice du plan de lutte contre les campagnols terrestres porté par la communauté de communes.

Dans les années 2000-2010, les populations se déplacent vers le col du Lautaret. « Il y a une explosion, d'abord à La Grave, puis à Villar d'Arène vers 2008. Sur une pullulation très forte, on compte plus de 500 campagnols par hectare. On avait dépassé ces chiffres-là. Sur tout ce qui était graminées, légumineuses, il y avait un reliquat de végétation de 20 % environ, mais le reste avait disparu ». « A La Grave, ils avaient eu cette explosion par quartiers. Sur la commune de Villar, c'était labouré dans la totalité ! Ça représentait une centaine d'hectares. Il y a une année où on n'a pas fait de foin », témoigne Marie-Cécile Faure, élève ovin-bovin à Villar d'Arène.



L'épisode de pullulation est suivi d'un essoufflement et d'un creux dans les années 2011-2012 avant que l'on assiste à une reprise depuis 2013-2014 vers la Grave, mais avec une densité moins forte. « On a craint une propagation du phénomène vers le sud qui n'est pas arrivée. On est aujourd'hui à 30-50 % d'infestation, mais c'est suffisant pour que les récoltes de foin soient très affectées », précise Michèle Giroud.

« On ne s'en est pas débarrassés, et on ne s'en débarrassera jamais. A priori, ça fait des pics. Depuis deux-trois ans, chaque automne, on voit qu'on est plutôt en phase montante, et le printemps, on voit qu'il y en a puisqu'il y a des campagnes de piégeage régulièrement, mais on arrive à faire du foin. L'année dernière, on a fait le foin, mais les crèches, on les nettoie deux fois par jour parce qu'il y a de la terre », déplore Marie-Cécile Faure.

Entre 2009 et 2015, ce sont ainsi 42 067 pièges très exactement qui ont été posés pour 9 481 campagnols et 505 taupes piégés. Mais le plan de lutte passe aussi par la favorisation des prédateurs



du rongeur sur le territoire, à savoir l'hermine, la buse variable et le renard roux, qui n'est donc pas classé nuisible sur ce secteur et a même bénéficié d'une période, en 2009/2010, où il n'était plus chassable sur les communes concernées en prévention des dégâts liés aux campagnols.

Le programme a été lancé en 2011 avec un budget de 220 000 € sur trois ans, cofinancés en partenariat avec la région Paca, le département et le FEDER (fonds européen de développement régional). Aujourd'hui, précise Michèle Giroud, « on est sur un autofinancement avec un budget annuel de 37 000 euros sur un poste à temps partiel et des piègeurs contractuels ».



FILIÈRE | Alors que le Banon demeure la plus petite AOP fromagère de France en volume, la Fromagerie de Banon, qui produit la grande majorité du fameux chèvre plié dans sa feuille de châtaignier, manque de producteurs laitiers pour poursuivre son développement.

La Fromagerie de Banon en manque d'éleveurs laitiers

« **A**vant, on trouvait des fromages au lait de vache pliés qui s'appelaient Banon », rappelle Géraldine Casella, directrice de la Fromagerie de Banon. Depuis 2003, ce n'est plus possible : le Banon est une appellation d'origine protégée et sa production répond à un cahier des charges strict. A commencer par le fait qu'il est exclusivement à base de lait de chèvre.

Particularité de la chose, l'appellation Banon est la plus petite AOP fromagère de France. Ce n'est certes pas un mal en soi. Si Géraldine Casella, ne tient pas tellement à parler chiffres, il est en revanche évident que la petite entreprise créée en 1996 par Alexandre Greco se porte plutôt bien. « On est passé d'une entreprise familiale à une entreprise un peu plus structurée, ce qui nous permet d'envisager de faire de gros investissements, mais aussi d'améliorer la qualité du fromage, que ce soit au point de vue microbiologique ou organoleptique ».

En tout état de cause, la notoriété du fromage plié dans des feuilles de châtaignier est acquise et la Fromagerie de Banon, qui produit à elle seule 82 % du volume global d'AOP Banon, transforme 800 000 litres de lait par an pour 165 tonnes de fromage, dont 65 tonnes de Banon (le reste étant de la tomme de Provence et des lactiques).

Depuis 2008, date à laquelle la fromagerie a débuté son partenariat avec le groupe des Fromageries de l'Etoile-Pochat qui la rachètera en 2014, l'entreprise compte 22 salariés et fait travailler huit producteurs situés dans les Alpes-de-Haute-Provence et départements limitrophes, dont sept sont en AOP. Certains éleveurs désaisonnent de sorte que l'approvisionnement en lait est constant sur l'année.

C'est bien mais on peut imaginer que ça pourrait être mieux, vu que le fromage de Banon est désormais référencé sur toute la grande distribution y compris, depuis 2015, par Grand Frais. Cette seule enseigne,

souligne Géraldine Casella, « a fait augmenter notre volume de 20 % ». Le fromage est même exporté dans plusieurs pays d'Europe (Belgique, Allemagne, Italie). « On a même un client au Japon », sourit la directrice en ajoutant que le but est moins de développer le commerce de Banon en Extrême-Orient que « de continuer à faire connaître notre fromage sur notre territoire », à savoir la région Paca.

Laitier ou fromager ?

Bref, il semblerait bien que le Banon bénéficie d'une réelle marge de progression commerciale. A ceci près que l'entreprise manque d'éleveurs susceptibles de leur livrer du lait. « On aimerait bien développer, convient la directrice, mais pour cela, il faudrait qu'on ait du lait. Il y a bien quelques éleveurs fromagers qui nous proposent leur lait en période creuse, mais les quantités qu'ils produisent ne couvriraient pas les frais de la tournée ». Résultat, la fromagerie est occasionnellement en rupture de stock. « L'hiver prochain risque d'être compliqué, parce que nous avons peu de lait et peu d'avance parce qu'il y a eu de bonnes ventes cet été ».

Mais installer un élevage caprin laitier est loin d'être simple. « Le problème se pose déjà en terme de rentabilité », explique Josine Giraud, conseillère ovin-caprin lait de la Chambre d'agriculture 04. « Alors qu'un éleveur laitier valorise son lait entre 0,75 et 0,80 €/l, un fromager le valorisera à 2,20 €. Pour que l'élevage soit rentable, il faut donc qu'il ait un gros troupeau et qu'il ait une complète autonomie alimentaire ». A titre d'exemple, si un élevage herbager composé d'un troupeau de 50 chèvres demande 20 ha de prairies et 15 ha de parcours, un laitier possédant un troupeau de 200 chèvres doit pouvoir disposer de 40 ha de prairies, 15 ha de céréales auxquels vient s'ajouter une centaine d'hectares de parcours.

Géraldine Casella en convient : encore faut-il qu'il y ait du foncier disponible. Ce qui, déjà, ne va pas de soi. Et encore, avance Josine



La Fromagerie de Banon, qui produit à elle seule 82% du volume global d'AOP Banon, transforme 800 000 litres de lait par an pour 165 tonnes de fromage, dont 65 tonnes de Banon.

Giraud, « même s'il n'y avait pas de problème de foncier, des gens qui viennent me voir avec un projet d'installation en caprin lait, j'en ai peut-être un tous les deux ou trois ans », contre une demi-douzaine qui viennent annuellement avec un projet intégrant un atelier de transformation. « En fait, quelqu'un qui dispose des superficies nécessaires pour un élevage laitier préférera généralement s'installer en ovin viande, qui demande malgré tout moins d'investissement ».

Le problème, c'est le foncier

Certes, convient Laurent Bossut, éleveur caprin lait, à foncier égal, l'élevage ovin-viande sera bien souvent privilégié à un élevage caprin lait. Mais l'investissement ne lui semble pas être l'obstacle majeur. Pour lui, l'obstacle est surtout culturel. « Dans la région, les gens ne sont pas habitués aux troupeaux de 250 chèvres », note-t-il. En

revanche, d'un point de vue strictement financier, « dans le contexte actuel, il vaut mieux produire du lait que de la viande, d'autant que le Banon est bien valorisé », estime l'éleveur qui s'est installé à Revest-des-Brousses en 2008.

Il savait alors qu'il voulait se tourner vers l'élevage caprin, c'est l'opportunité qui a fait la suite. « J'ai récupéré un troupeau de quelqu'un qui livrait la Fromagerie de Banon. J'ai donc récupéré le troupeau et le contrat ». En fait, un troupeau de 250 chèvres. « Ça s'est trouvé comme ça, mais un troupeau comme ça, seul en transformation, ça n'aurait pas été gérable ». Aujourd'hui, il est en GAEC avec son frère Mickaël et son épouse Frédérique. L'exploitation dispose de 150 ha, dont la moitié environ est composée de terres labourables et de prairies, et l'autre moitié de parcours. « En théorie, avec des années normales, on est autonomes en fourrages. Cette année, ce sera

plus compliqué », précise-t-il. Les deux tiers de la production laitière (de l'ordre de 600 à 650 litres par chèvre et par an) sont livrés annuellement à la fromagerie de Banon et le tiers restant est transformé pour être vendu en direct ou en semi-direct.

Par comparaison avec les exploitations fromagères, « avoir une exploitation laitière demande une organisation complètement différente, mais ça ne demande pas plus de travail, parce que l'installation est adaptée. La traite de 250 chèvres demande 1 h 30 maximum. Quelqu'un qui a 50 chèvres, la traite va lui prendre autant de temps puisque l'installation est plus petite. Et puis la transformation demande énormément de temps », pointe l'éleveur. Lui n'est pas à convaincre : « C'est quelque chose qui me convient. S'il y a des jeunes qui veulent s'installer, ils peuvent y aller ». Le foncier, conclut-il « c'est tout le problème ».

St.M.C.



St.M.C.

BATIMENTS D'ELEVAGE : bergerie, stabulation, chèvrerie, hangar. **BATIMENTS DE STOCKAGE**

Charpente en bois traditionnel, lamellé collé, kerto et métallique

Structures très adaptées pour recevoir du photovoltaïque



Jean-Emile JAUSSAUD
05500 St-Laurent du Cros
Tél. : 04.92.50.44.26
Port. : 06.08.30.55.51

permis de construire

CK cornadis
Barrières
Logettes
Caillebotis
Silos
Bardage

NOM :
PRENOM :

ADRESSE :

TÉL. :

Bergerie Stabulation
 Hangar Bois Métal

Bon pour une documentation gratuite



SOMMET DE L'ÉLEVAGE

1^{er} Salon européen de l'élevage

2 000 animaux | 1 500 exposants | 88 000 visiteurs



4 | 5 | 6
OCTOBRE
2017



www.sommet-elevage.fr

CLERMONT-FERRAND | FRANCE

AGRI-NUMÉRIQUE | Les plateformes collaboratives fleurissent sur le net. Leur objectif : améliorer la compétitivité des exploitants agricoles.

Cofarming : le « faire ensemble » en réseau

« **L'**agriculture s'est toujours structurée autour du "faire ensemble" et ce, à différentes échelles : entraide entre agriculteurs, mise en commun des moyens de production (assolement...), mutualisation d'un ensemble de moyens de production (Gaec), action de groupes (organisations professionnelles agricoles notamment). C'est une production extrêmement organisée depuis 1960. Le faire ensemble fait partie des gènes de l'agriculture. Or, le contexte économique a énormément évolué (marchés volatils, baisse des soutiens) et l'agriculture doit faire face à de nombreux enjeux : environnemental, social et économique pour répondre à trois questions : comment vivre de son métier ? Comment produire mieux avec moins ? Et comment concilier

vie professionnelle et vie privée ? Le numérique permet de continuer à "faire ensemble" mais différemment. C'est un multiplicateur de possibilités », souligne Marion Seiller de WeFarmUp et animatrice de l'écosystème des entreprises de cofarming.

Révolution numérique

Les plateformes de partage bousculent les codes et se situent au cœur du numérique. Elles tirent leurs revenus de la mise en relations et dégagent une valeur économique de la coordination de millions d'individus et d'entreprises. C'est l'économie collaborative. Elle repose sur la confiance et la communauté. Ces start-up qui proposent du faire ensemble ont su saisir le virage du numérique. « Le numérique c'est la fin de l'inter-

locuteur unique. La construction pyramidale des réseaux agricoles se transforme en structures plus horizontales, où chacun peut être acteur. En connectant toutes les exploitations agricoles, les plateformes de Cofarming rendent visibles des biens, des actifs, de la production, du temps et des talents sans délai. Notre principal frein au développement réside dans les relations dématérialisées. »

Nous sommes aux prémices des plateformes de partages agricoles en France. La première à se lancer fut WeFarmUp en 2015 - plateforme d'échanges de locations de matériels agricoles. Elle compte aujourd'hui 4 300 membres et environ 4 500 matériels disponibles à la location.

Un florilège de plateformes de partages

Si WeFarmUp a été la pionnière dans ce domaine, on voit apparaître depuis quelques mois, en France, de nombreuses start-up : Echangeparcelle facilite l'échange des parcelles éloignées entre agriculteurs intéressés, AgriFind est une plateforme web de mise en relations dédiée au monde agricole, donnant possibilité aux agriculteurs de valoriser leur savoir auprès d'autres exploi-



R. Saint-André - Union du Cantal

Le monde agricole s'est depuis toujours organisé autour de la notion de « faire ensemble ». Le numérique multiplie le champ des possibles en la matière.

tants désireux de progresser dans leur métier, FarmLeap a pour ambition de procurer à ses utilisateurs des références sur l'ensemble de la conduite de leurs exploitations. Laballeronde cherche à faire connaître les stocks de fourrages et de paille disponibles à proximité des exploitations. Yojob-agriculture.fr est une plateforme consacrée à l'emploi agricole. Travaux-agri.fr et Prestagri.com permettent de déposer ou de

trouver des offres de prestations de travaux agricoles... « Nous avons lancé WeFarmUp en novembre 2015. Quelques mois plus tard, nous nous sommes rendu compte que d'autres plateformes de mises en relations entre agriculteurs existaient. Une association est née de notre collaboration et un livre blanc sur le cofarming a vu le jour », observe Marion Seiller.

Cyrielle Delisle

Un livre blanc

Les acteurs d'un mouvement baptisé le « cofarming » souhaitent promouvoir une nouvelle vision et l'avènement de nouveaux modes d'organisations grâce au numérique. Dans un livre blanc publié en février, ils expliquent ce terme qui consiste selon eux à « valoriser la puissance d'internet en matière d'intermédiations pour mettre en relations les agriculteurs au-delà du simple voisinage. La mise en réseaux des exploitations agricoles et des agriculteurs permet, de manière loyale et transparente, de nouvelles rencontres, de nouveaux partages et démultiplie les opportunités. » Livre blanc disponible gratuitement sur internet cofarming.info/



AGRILISMAT, AGRIBAILMAT
INVESTISSEZ DANS DU MATÉRIEL
À LA HAUTEUR DE VOS AMBITIONS

Nous savons que le choix du bon matériel est essentiel pour votre activité agricole. Au-delà d'une simple proposition de financement, nos conseillers Banque Populaire sont à vos côtés afin d'optimiser l'investissement que cela représente.

Retrouvez-nous
 à la Foire de Beaucroissant
 du 15 au 17 septembre (Allée E Stand 15)



BANQUE POPULAIRE
 AUVERGNE RHÔNE ALPES

www.bpaura.banquepopulaire.fr



Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants et du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015 - Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 - Réf. : 09/2017 - Crédits photo : Corbis

Voyage de la section des anciens exploitants agricoles de la FDSEA 05

C'est le village de La Grave qui a été choisi cette année comme destination pour la sortie annuelle et touristique des retraités de l'agriculture réunis au sein de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA 05).

Ils ont été accueillis par Roland Jacob, agriculteur retraité, qui avait organisé la journée. Une montée aux téléphériques des Glaciers de la Meije a été effectuée par la majorité et pour les autres, une découverte du patrimoine local et religieux a été guidée par Jean-Max Dabourdy, trésorier de l'association Le porche des Veilleurs, association pour la sauvegarde du patrimoine religieux de la commune.

Pour clôturer cette journée, un repas à l'hôtel Castillan les attendait. Tout au long de l'année, ces retraités ont pour fonction de représenter et de défendre les intérêts de cette population. Cela se traduit par une représentation et un dialogue avec les administrations et les élus pour participer à l'évolution de leur statut de retraités.

Parmi les sujets multiples évoqués, il y a bien sûr l'évolution du régime de retraite, mais aussi tout l'accom-



pagement social qui peut concerner les personnes âgées aussi bien à domicile qu'en hébergement. Dans le domaine fiscal ou patrimo-

nial, ils s'efforcent de diffuser des informations utiles aux adhérents.

Jean-Marie Michel

LA PAROLE AUX SYNDICATS

Rencontre : un échange sans langue de bois avec Emmanuel Macron

Lundi 7 août, Bernard Lannes (président national de la CR) et Véronique Le Floc'h (secrétaire générale) ont été reçus à l'Élysée par le président de la République pour parler notamment des États généraux de l'alimentation (EGA) dont les premiers ateliers débuteront fin août.

Pour entamer cette réunion, que la CR voulait sans langue de bois, Bernard Lannes a indiqué à Emmanuel Macron que les États généraux de l'alimentation ne doivent pas faire la part belle à l'agro-industrie au détriment des agriculteurs, ce que laisse pourtant craindre la nomination des présidents des différents ateliers qui ne laisse aucune place aux représentants des agriculteurs.

Véronique Le Floc'h a également rappelé au Président que les EGA ne peuvent s'inscrire uniquement dans une logique nationale. Et pour cause, du fait de la Politique agricole commune (PAC), l'agriculture française fonctionne aujourd'hui avec l'ensemble de ses partenaires européens.

Les décisions structurelles, nécessaires pour changer le système, doivent donc être réfléchies dans une logique européenne. La question de la mise en place d'une régulation des productions et des marchés, cheval de bataille de la CR, a également été mise sur le tapis par le syndicat car, sans régulation au niveau européen, les prix payés aux producteurs ne pourront pas remonter. « Les EGA doivent aboutir sur une proposition allant dans le sens d'une réforme drastique de la PAC qui rende notamment impossible la vente à perte pour les agriculteurs », a indiqué Véronique.

Autre sujet : la traçabilité des produits, mais aussi des marges !

La traçabilité des produits, nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire, doit servir d'exemple en s'appliquant également aux marges. Objectif : établir une meilleure répartition entre les différents maillons de la chaîne. Aujourd'hui, force est de constater que les agriculteurs sont les variables d'ajustement : alors que les intermédiaires font des bénéfices records, les prix payés aux producteurs, eux, n'évoluent pas. Le système coopératif doit, lui aussi, faire du ménage et remettre son principe de base « un homme, une voix » au cœur de son fonctionnement. Là encore, la Coordination Rurale a renouvelé une demande déjà formulée à l'ancien ministre de l'Agriculture : permettre aux syndicats agricoles représentatifs d'intégrer le HCCA (Haut conseil de la coopération agricole) afin d'y apporter la voix des agriculteurs et remettre cet outil entre leurs mains !

Par la suite, les représentants de la Coordination Rurale sont revenus sur les récentes annonces de Stéphane Travert concernant le transfert des aides du 1^{er} pilier vers le second : « cela ne résout rien de prendre aux uns pour donner aux autres, il faut trouver une autre solution pour combler le trou de 1 milliard d'euros laissé par le précédent gouvernement, dont les fonds étaient destinés à assurer le versement des aides promises aux agriculteurs », a expliqué Bernard Lannes. « Les agriculteurs ne doivent pas assumer les erreurs de calcul de l'État, c'est pourquoi le syndicat a rappelé sa demande concernant l'ouverture d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur l'état des verse-

ments perçus par la France au titre des aides Pac depuis 2014 et dont la redistribution aux agriculteurs souffre de retards exorbitants. »

Autre piste proposée par la Coordination Rurale : utiliser une petite partie du budget du ministère de l'Écologie (estimé à 9 milliards) pour financer les aides à l'agriculture biologique (MAEC, ICHN...) et tenir ainsi les engagements de l'État sans pour autant amputer les fonds du premier pilier. L'Écologie, qui est un secteur transversal, pourrait logiquement soutenir cette agriculture et ses acteurs. Enfin, pour relancer l'agriculture, le syndicat propose de mettre en place un plan de refinancement, un plan Marshall, pour aider le secteur comme cela avait été fait, il y a quelques années, pour les banques ; solution indispensable pour enrayer, à court terme, la disparition brutale de nombreuses exploitations. La délégation de la CR a rappelé que cette mesure d'urgence doit nécessairement s'accompagner de la mise en place d'une régulation permettant d'assurer des prix rémunérateurs. Sans cela, ces aides ne permettront aucun changement structurel et s'avéreront être, une fois de plus, du gaspillage d'argent public ! La Coordination Rurale est consciente que les États généraux de l'alimentation n'apporteront pas de solution immédiate mais qu'ils constituent la première étape pour une remise à plat du système. Cette rencontre s'est avérée constructive et aura eu le mérite de permettre à la CR de porter ses revendications jusqu'à l'Élysée et de rappeler au Chef de l'État sa volonté de participer activement aux EGA.

Coordination rurale 05

FNSEA

Emploi : interview de Jérôme Volle, président de la Commission Emploi de la FNSEA

Après la présentation de la réforme du Code du travail par le Premier ministre le 31 août, des avancées sur le compte pénibilité satisfont la FNSEA. Néanmoins, d'autres chantiers doivent avancer pour faciliter l'emploi dans le secteur agricole, explique Jérôme Volle, président de la Commission Emploi à la FNSEA.

Quelle est l'appréciation globale de la FNSEA de la réforme du code du travail ?

Jérôme Volle : La FNSEA salue l'esprit et les mesures portées par la réforme du code du travail dont le détail a été annoncé la semaine dernière par le Premier ministre, Edouard Philippe. C'est une réforme très attendue du côté des TPE-PME agricoles au sein desquelles travaille la très grande majorité des salariés en agriculture, car elles font l'objet de mesures spécifiques visant à leur redonner de la simplicité, de la prévisibilité et de la confiance dans leur gestion des ressources humaines.

Quelles sont les mesures clefs que vous retenir particulièrement ?

Tout d'abord, elle simplifie la gestion du compte pénibilité pour 160 000 employeurs de TPE (1,6 ETP/entreprise) en ôtant 4 facteurs de pénibilité de la déclaration annuelle et en supprimant la cotisation patronale. Cette mesure va soulager les agriculteurs qui craignaient, dans un quotidien déjà lourd en contraintes et en normes, de devoir gérer les appréciations de pénibilité dans un détail rédhibitoire, compte tenu des fortes hétérogénéités des processus de production. De plus, la négociation d'entreprise s'en trouve grandement facilitée en permettant au chef d'une entreprise de moins de 20 salariés, dénuée d'élu du personnel, de négocier directement avec les salariés sur l'ensemble des sujets. Elle renforce la négociation d'entreprise en lui octroyant de nouvelles marges de manoeuvre par rapport à la branche ou au code du travail, tout en confortant parallèlement le rôle pivot des branches professionnelles en leur confiant de nouveaux sujets de négociation comme les CDD ou le CDI de chantier. Enfin les employeurs seront aussi sécurisés et rassurés face à leur problématique de contentieux prud'homal à travers le plafonnement des dommages et intérêts pour les licenciements sans cause réelle et sérieuse. C'est donc globalement un signal positif adressé aux TPE-PME pour qu'elles embauchent de façon plus sereine.

Pourriez-vous revenir plus particulièrement sur les mesures de simplification du compte pénibilité ?

C'est un fait, le compte pénibilité n'est pas supprimé comme nous le réclamions, mais ce n'était pas une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Nous savions donc qu'avec son élection à la Présidence de la République, le compte pénibilité allait être maintenu. Par conséquent, nous avons demandé une simplification drastique qui tienne compte des spécificités agricoles : TPE-PME, absence

de DRH, forte polyvalence des activités exercées par les salariés, forte saisonnalité, hétérogénéité des processus de production... et après de très nombreuses discussions avec le Gouvernement, nous avons obtenu des simplifications tangibles : suppression de la cotisation spécifique (avec un transfert de la charge vers la branche ATMP que nous cogérons au sein de la MSA avec les organisations syndicales, nous aurons donc une certaine maîtrise des dépenses futures) retrait de 4 facteurs sur 10 du compte pénibilité, ceux qui nous gênaient le plus en matière de déclaration et de contentieux potentiels avec les salariés : agents chimiques, postures pénibles, manutention de charges lourdes et vibrations. Cela impacte directement et positivement l'ensemble des déclarations qui devront être faites prochainement, car dans la grande majorité des situations les employeurs n'auront pas de pénibilité à déclarer.

Vous allez donc appliquer ce compte pénibilité ?

Nous allons renforcer nos messages en matière de prévention de la pénibilité, de port d'équipement de protection et de polyvalence des tâches afin d'éviter la grande majorité des situations à risque. Nous allons nous aider du Guide pénibilité réalisé par le ministère de l'agriculture en juin dernier. C'est donc après une réflexion collective approfondie au sein du Bureau et du Conseil d'administration de la FNSEA, que nous avons décidé de soutenir ces mesures de simplification, sachant pertinemment qu'il n'y aurait plus aucune avancée sur le compte pénibilité jusqu'à la fin de cette mandature. Or, les entreprises agricoles nous demandaient de clarifier notre position concernant la « non-déclaration », car il faut savoir que c'est une position forte sur un plan syndical, mais fragile sur un plan juridique. Nous avons donc fait preuve de combativité puis de réalisme et de responsabilité envers les employeurs agricoles. Enfin, je peux vous assurer que nous resterons vigilants sur la partie du compte pénibilité qui a été transférée vers la branche ATMP de la MSA, afin de maîtriser la montée en charge du dispositif de départ anticipé à la retraite.

Quelles sont vos autres souhaits, désormais, sur les plans du travail et de l'emploi ?

Il faut désormais nous attaquer à d'autres chantiers comme celui du coût du travail ou de l'harmonisation sociale européenne qui sont de véritables handicaps à la compétitivité de nos entreprises. Par ailleurs, nous allons suivre de près les futures réformes de l'assurance chômage et de la formation professionnelle.

ActuAgri

AGENDA

Foire aux Dindes

Samedi 9 septembre à Lagrand.

Contact : OT de Lagrange - www.tourisme-lagrange.fr

Foire Bio « Genépi »

Samedi 9 et dimanche 10 septembre au Plan d'Eau à Embrun, marché paysan, matériaux de construction, secteur santé/bien-être...

Contact : www.genepi-foire-bio.com

Foire aux tardons

Samedi 9 septembre à La Javie.

Foire aux bestiaux

Samedi 9 septembre à Monétier-les-Bains. Avec concours bovins et ovins

Contact : OT de Serre Chevalier au 04 92 24 98 98.

7^e Vergers ouverts

Les 9 et 10 septembre dans les Alpes-de-Haute-Provence et les 23 et 24 septembre dans les Hautes-Alpes, rendez-vous avec les pomiculteurs dans les Vergers écoresponsables. Toutes les infos sur :

www.lapomme.org/vergers-ecoresponsables/les-vergers-ouverts

Marchés Saveurs des Alpes du sud

Forcalquier : samedi 9 septembre.

Gréoux les Bains :

mercredi 27 septembre, mercredi 11 octobre, mercredi 18 octobre, mercredi 25 octobre, mercredi 8 novembre.

Moustiers Ste Marie :

dimanche 24 septembre.

Les magasins de producteurs en fête

Samedi 16 septembre Journée Portes ouvertes des Magasins de producteurs de Provence Alpes-Côte d'Azur ; 10 magasins de producteurs de la région proposent une journée festive avec des animations communes, pour faire découvrir ou redécouvrir les magasins de producteurs et ravir petits et grands. Au programme, des animations diverses dans chaque magasin : Mini Ferme, dégustations, expo, repas paysan, repotage de plants maraîchers, etc. Une tombola dans chaque magasin pour remporter un panier de produits locaux et de saison, issus des fermes associées des magasins (règlement du jeu disponible dans chaque magasin), dégustations de produits, rencontres avec

les producteurs. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les magasins participants sont : La Belle ferme (Manosque), Couleurs paysannes (Manosque centre et Valensole), Unis Verts paysans (Forcalquier) et Côtés champs de Provence (La Brillanne). Renseignements : 06 82 81 01 96. Mail : reseaumppaca@gmail.com

Foire aux courges

Samedi 16 septembre à l'Épine.

Renseignements : 04 92 66 00 24.

Foire aux Bestiaux

Samedi 16 septembre à Réallon : vente d'animaux, vente de produits locaux...

Contact : mairie de Réallon - 04 92 44 23 93.

« Couleurs Dévoluy en Fête »

Dimanche 17 septembre au col du Festre. Toute la journée : spectacle, animations, jeux, repas...

Apéroloco

Mercredi 20 septembre de 18 h à 20 h devant le magasin Biocoop le Grenier - 3 rue Alphonse Daudet à Gap. Dans le cadre de la campagne Bio et local c'est l'idéal, le groupement de producteurs bio Agribio05 et l'association les Biocopains organisent l'Aperoloco - apéro bio, festif et musical de producteurs locaux

Salon Tech&Bio à Valence les 20 et 21 septembre
Tech&Bio fête ses dix ans d'innovation ! Rendez-vous à **Bourg les Valence (Drôme) les 20 et 21 septembre 2017.** 120 démonstrations en plein champ, 300 exposants, 17 000 visiteurs professionnels, 120 démonstrations en plein champ. Organisé à l'initiative des Chambres d'agriculture tous les deux ans, Tech&bio est le Salon pour les professionnels du monde agricole bio et conventionnels. Le fil vert de cette édition : "des phytos un peu, pas du tout ?", nos solutions à Tech&bio. A travers des techniques de diminution voir suppression de produits phytosanitaires, Tech&bio souhaite accompagner les agriculteurs conventionnels et bio dans la mise en oeuvre de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement... La Chambre Régionale d'Agriculture PACA organise votre déplacement depuis Avignon et votre accueil sur place... mieux encore que lors des éditions précédentes ! Contact : Chambre Régionale d'Agriculture PACA -

Fabien Bouvard
f.bouvard@paca.chambagri.fr

Foires agricoles dans les Alpes-de-Haute-Provence

Samedi 23 septembre à St André-les-Alpes

Samedi 30 septembre à Barcelonnette

Samedi 14 octobre à Seyne-les-Alpes

Foire agricole de la St-Mathieu

Samedi 23 septembre à Château-Queyras.

Contact : OT du Queyras au 04 92 46 76 18.

FarmDay by JA04®

Samedi 30 septembre, Jeunes Agriculteurs 04 organisent leur toute première course d'obstacles agricoles : le FarmDay by JA04® à la **ZA du Val de Durance, allée des Frênes, 04200 Sisteron.** Neuf départs sont programmés de 9 h à 18 h avec échauffement une demi-heure avant ! La course peut s'effectuer en individuel ou par groupe avec tarif dégressif. Retrouvez toutes les infos et liens pour les inscriptions en ligne sur le site officiel de l'événement : www.farmday.fr.

La course est réservée aux personnes de plus de 16 ans. L'accès à l'événement est ouvert au public hors périmètre de la course. Buvette, animation musicale et restauration seront disponibles sur place.

Jeunes Agriculteurs a pu une nouvelle fois compter sur ses partenaires habituels, mais aussi sur l'ensemble des enseignes de la zone du Val de Durance, pour faire de cet événement une réussite.

Foire aux tardons
Mardi 3 octobre à Champoléon (Les Borels), vente de moutons, animations diverses, repas montagnard à base de tardons (agneaux élevés sous la mère et dans les alpages)
Contact : 06 99 95 39 89.

Foire agricole de la St-Luc

Lundi 16 octobre à Guillestre, marché aux bestiaux, démontage des troupeaux, concours ovin primé

Contact : municipalité de Guillestre au 04 92 45 04 03.

Foire de la Saint-Crépin
Mercredi 25 octobre à Laragne, toute la journée sur la place des Aires et dans les rues du centre-ville.

Contact : 04 92 65 11 90.

MERCURIALES

MARCHÉS DES GRANDES CULTURES

France (disponible ou rapproché) en euros/tonne

	6 sept.	30 août
Blé 76/220/11 Rendu Rouen N.R.	155	150
Blé Meunier Départ E-et-L N.R.	149	145
Blé dur rendu Port La Nouvelle N.R.	245	245
Orge de Mouture Rendu Rouen N.R.	144	139
Orge de Mouture Départ E-et-L N.R.	132	127
Mais FOB Rhin A.R.	160	159
Mais Rendu La Pallice A.R.	152	149
Colza Rendu Rouen N.R.	362	356
Colza FOB Moselle (Matif) N.R.	370	366,75
Tournesol Rendu Saint-Nazaire A.R.	340	340
Pois fourrager Départ E-et-L N.R.	205	205

MARCHÉS DU BÉTAIL

Agneaux

Semaine du 04/09 au 09/09/2017
Agneaux - Commission Avignon
Prix entrée abattoir HT exprimé en €/kg carcasse
Poids 16-19 kg - Qual. R3 : - €

Porcs et porcelets

Semaine du 04/09 au 09/09/2017

Porcs	
Cotation Sud-Est	1,68 €
Cotation nationale	1,62 €
Référence Cadran	1,38 €
Moyenne	1,65 €
Porcs de pays	
Vente en vil :	
Porcs gras	1,29 €
Porcs extra	1,40 €
Carcasses : classe II	1,65 €
Porcelets : achat	
Porcelet de pays < 25 kg (départ)	2,80 €
Porcelet Bretagne (GP)	1,45 €
Porcelet indexé (FNCBV)	2,39 €

BREBIS - Moy hebdo.

Du 28 août au 3 septembre 2017

(euros/kg carcasse)	U	R	O
moins de 30 kg CIRÉ (2)			
Zone Nord	—	2,52	2,20
Zone Sud	—	—	2,21
Moyenne des 2 zones	—	2,53	2,20
moins de 30 kg COUVERT (3)			
Zone Nord	—	2,45	2,30
Zone Sud	—	—	2,37
Moyenne des 2 zones	—	2,48	2,35
plus de 30 kg GRAS (4)			
Zone Nord	—	—	—
Zone Sud	—	—	—
Moyenne des 2 zones	—	—	—
plus de 30 kg CIRÉ (2)			
Zone Nord	—	—	—
Zone Sud	—	—	—
Moyenne des 2 zones	—	—	—
plus de 30 kg COUVERT (3)			
Zone Nord	—	2,33	—
Zone Sud	—	—	—
Moyenne des 2 zones	—	2,54	2,39
plus de 30 kg GRAS (4)			
Zone Nord	—	—	—
Zone Sud	—	—	—
Moyenne des 2 zones	—	—	—

Prix Moyen Pondéré: 2,38 (-0,06)

AGNEAUX - Moy hebdo.

Du 28 août au 3 septembre 2017

(euros/kg carcasse)	U	R	O	(euros/kg carcasse)	U	R	O
13-16 kg CIRÉ (2)				19-22 kg CIRÉ (2)			
Zone Nord	6,69	6,45	5,76	Zone Nord	6,70	6,50	—
Zone Sud	—	6,82	6,47	Zone Sud	—	—	—
Moyenne des 2 zones	6,70	6,61	6,28	Moyenne des 2 zones	6,71	6,56	—
13-16 kg COUVERT (3)				19-22 kg COUVERT (3)			
Zone Nord	—	6,44	6,26	Zone Nord	6,70	6,55	—
Zone Sud	—	6,83	6,48	Zone Sud	6,73	6,45	6,23
Moyenne des 2 zones	6,67	6,71	6,46	Moyenne des 2 zones	6,71	6,49	6,30
13-16 kg GRAS (4)				19-22 kg GRAS (4)			
Zone Nord	—	—	—	Zone Nord	—	—	—
Zone Sud	—	—	—	Zone Sud	—	—	—
Moyenne des 2 zones	—	—	—	Moyenne des 2 zones	—	5,49	—
16-19 kg CIRÉ (2)				plus de 22 kg CIRÉ (2)			
Zone Nord	6,76	6,54	—	Zone Nord	6,14	—	—
Zone Sud	—	6,82	6,33	Zone Sud	—	—	—
Moyenne des 2 zones	6,77	6,63	6,30	Moyenne des 2 zones	6,14	—	—
16-19 kg COUVERT (3)				plus de 22 kg COUVERT (3)			
Zone Nord	6,67	6,55	6,46	Zone Nord	5,94	5,85	—
Zone Sud	6,90	6,71	6,41	Zone Sud	—	5,60	5,49
Moyenne des 2 zones	6,71	6,65	6,42	Moyenne des 2 zones	5,96	5,63	5,50
16-19 kg GRAS (4)				plus de 22 kg GRAS (4)			
Zone Nord	—	—	—	Zone Nord	—	—	—
Zone Sud	—	5,92	5,89	Zone Sud	—	—	—
Moyenne des 2 zones	—	5,73	5,81	Moyenne des 2 zones	—	—	—

Prix Moyen Pondéré: 6,45 (-0,04) Moyenne Métropole Rungis: 6,56 (+0,03)

GROS BOVINS ENTREE ABATTOIR - Moy hebdo.

Race		Jeune bovin			Taureau			Bœuf			Génisse			Vache		
Age	Poids	VH BAP	BAP	Mixte	VH BAP	BAP	Mixte	VH BAP	BAP	Mixte	VH BAP	BAP	Mixte	VH BAP	BAP	Mixte
8/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24
E	4,30	4,22	4,34	—	—	—	—	5,82	5,84	—	5,40	5,37	—	5,40	5,37	—
U	4,07	4,08	4,26	—	3,08	—	—	4,52	5,01	—	4,50	4,74	5,43	4,90	—	—
U	4,07	4,05	4,20	—	3,08	4,41	—	4,52	4,73	—	4,50	4,45	5,10	4,04	4,63	—
U	4,07	4,01	4,13	—	3,08	4,07	—	4,52	4,44	—	4,50	4,21	4,75	3,98	4,45	—
R+	3,84	3,97	—	—	3,07	3,95	—	3,93	4,10	—	3,85	3,99	4,40	3,88	4,27	—
R	3,84	3,85	3,50	—	3,07	3,69	—	3,93	3,88	—	3,85	3,85	—	3,80	—	—
R	3,84	3,66	3,49	—	3,07	3,66	3,56	3,93	3,75	—	3,85	3,76	—	3,46	—	—
O+	3,31	—	3,50	3,23	2,78	3,52	3,53	3,35	—	—	3,48	3,50	3,66	—	—	—
O	3,31	—	3,46	3,23	2,78	3,42	3,48	3,17	3,35	—	3,32	3,50	—	3,43	3,05	—
O	3,31	—	3,23	2,78	3,26	3,41	3,10	3,35	—	—	3,08	3,50	—	3,32	3,02	—
P+	3,20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
P	3,20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
P	3,20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Prix Moyen Pondéré: 3,66 (±)

VH BAP : viande mixte lait - VH BAP : viande hors blonde d'Aquitaine et Parthenay - BAP : blonde d'Aquitaine et Parthenay - ML : mixte lait

GROS BOVINS VIFS - Moy hebdo.

Race		Jeune bovin			Taureau			Bœuf			Vache			Génisse		
Age	Poids	VH BAP	BAP	Mixte	VH BAP	BAP	Mixte	VH BAP	BAP	Mixte	VH BAP	BAP	Mixte	VH BAP	BAP	Mixte
8/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24	12/24
E	412,00	418,00	—	—	495,00	—	—	509,00	483,00	—	—	—	—	—	—	550,00
U	392,67	401,00	—	—	264,17	375,00	—	384,80	434,00	387,00	422,67	—	—	—	—	418,60
R	375,00	—	—	—	264,17	342,50	—	349,71	357,33	363,00	368,75	325,00	—	—	—	360,17
O	—	—	—	—	308,00	264,17	—	297,50	319,33	—	—	313,80	290,17	—	—	315,67
P	—	—	—	—	—	—	—	268,00	—	—	—	—	—	—	—	260,57

VH BAP : viande mixte lait - VH BAP : viande hors blonde d'Aquitaine et Parthenay - BA : blonde d'Aquitaine - BAP : blonde d'Aquitaine et Parthenay - ML : mixte lait - VTR : viande toutes races.

MARCHÉS DES PRODUITS LAITIERS

Prix toutes primes comprises, toutes qualités confondues, ramené à un lait standard (38 g de MG / 32 g de MP). Ce prix est le prix payé aux producteurs au cours du mois, il peut inclure des avances. Cours en €/1 000 litres, sauf indication. Prix indicatifs susceptibles d'être ultérie

VIENT DE PARAÎTRE

Mémoire du ver à soie en haute Provence

Ce livre *Mémoire du ver à soie en haute Provence* de Jean-Pierre Pinatel édité par l'association des Amis des Mées est une réédition complétée sur un sujet très attendu. On se souvient que lors d'une exposition commémorant la vie des femmes restées au foyer durant la Grande guerre, l'association Rancure d'Oraison avait exposé des petits élevages de vers à soie, en collaboration avec les Amis des Mées, et que l'engouement du public avait été important.

Ce livre fraîchement sorti a une double vocation. D'abord, sur un plan culturel, il montre comment une feuille de mûrier peut devenir une robe de soie au travers de ses nombreuses étapes, mais surtout, c'est un travail de mémoire, car il retrace un pan d'économie à ce jour révolu, « un gros travail pour un petit revenu », comme le disait le président Henri Joannet.

En page de garde, une affiche d'époque invitant les agriculteurs à planter des muriers pour produire du coton de France. Des dessins illustrent les séquences depuis la plantation, l'élevage, la récolte, toutes les phases de transformations pour arriver à la couture. Plus loin des photos d'archives, un

poème de Mistral « Ces chenilles très habiles s'ensevelissent par milliers, dans leur berceau si délicat qu'ils semblent tissés avec un rayon de soleil ».

Au sommaire, le cycle du ver à soie, des éléments d'anatomie, de l'artisanat familial à l'industrie, l'évolution de la sériciculture, le contexte départemental.

Beaucoup de gravures, l'une qui illustre une fable de Florian, d'autres pédagogiques que l'on pourrait imaginer en cours de sciences naturelles dans les écoles, des gros plans de cocons et même des timbres-poste.

Quelques chiffres sont dignes d'intérêt, la chenille de sa naissance à la montée au cocon grossit 1 000 fois, une femelle papillon pond environ 500 œufs, les pontes de 60 à 80 femelles sont nécessaires pour 30 grammes de laine... 450 à 500 cocons pèsent 1 kg... le reste est à découvrir, on pourrait en faire un quiz.

Cet ouvrage de 170 pages et 100 % couleurs s'adresse à un public très large. Dès la prime enfance, l'élève pourra découvrir un monde totalement féérique, et cependant réel. Les historiens retrouveront les travaux de Louis Pasteur, les amoureux de patrimoine pourront



J.P.

reproduire à petite échelle ces élevages, les amateurs de chiffres seront rassasiés sur les rapports de rentabilité... c'est un livre « culte » fortement identitaire de notre patrimoine

Terminons avec des fragments de poèmes, celui de Marie Gasquet est très éloquent : « Ils se roulaient dans leur propre richesse, tous ratatinés sur eux-mêmes pour mourir en secret dans un ceruciel capitonné de soie ».

Jean Banner

Mémoire du ver à soie en haute Provence de Jean Pierre Pinatel, édité par les Amis des Mées avec le soutien de la municipalité et du conseil départemental

Candidater à la labellisation en tant que GIEE et/ou à la labellisation de groupe 30 000 du plan ECOPHYTO

Faites reconnaître vos pratiques ! Le groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) est l'outil inscrit dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (article 3) qui structure et favorise la transition agro-écologique en s'appuyant de manière privilégiée sur des projets collectifs dont l'objectif est de combiner la performance économique, environnementale et sociale des exploitations. Il permet également d'impliquer plus efficacement l'ensemble des acteurs des filières et

du développement agricole en lien avec les enjeux du territoire.

Le principal objectif du plan Ecophyto II est de diffuser auprès du plus grand nombre d'agriculteurs les pratiques et systèmes agronomiques économes en produits phytopharmaceutiques et performants, éprouvés notamment par les réseaux de fermes DEPHY. Cette diffusion s'appuie sur une démarche collective adossée au réseau DEPHY : 30 000 exploitations engagées dans une démarche de groupe seront

accompagnées dans leur transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en produits phytopharmaceutiques à l'échelle nationale.

Cet appel à propositions vise à reconnaître des groupes d'agriculteurs s'engageant dans la transition agro-écologique comme GIEE ou comme groupes 30 000.

Un même collectif peut être reconnu GIEE et/ou 30 000.

Les propositions de collectif doivent être déposées au plus tard le 15 octobre 2017

Embargo russe : la prolongation de l'aide aux producteurs de fruits parue au JO

La France a publié au JO du 27 juillet l'arrêté mettant en œuvre les dispositions de l'UE relatives à la prolongation des mesures exceptionnelles de soutien aux producteurs de fruits, mises en place à la suite de l'embargo russe. Ces mesures permettent aux producteurs de fruits d'obtenir une aide pour la non-récolte et la récolte en

vert (qui permettent de limiter l'excédent de marchandises) « à un niveau ne couvrant pas plus que 90 % des montants fixés pour les retraits du marché à des fins autres que la distribution gratuite » comme le prévoit la réglementation européenne. Ce dispositif, qui en 2016 avait été prolongé jusqu'au 1^{er} juillet 2017, a à nou-

veau été renouvelé par un règlement de l'Union européenne du 20 avril 2017, prolongeant les mesures exceptionnelles jusqu'à la fin de l'année 2017. L'arrêté français publié le 27 juillet, et entrant en vigueur rétroactivement à compter du 1^{er} juillet, vient entériner en France les dispositions de ce règlement européen.

Sécheresse 2016 : reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans le 04

L'état de catastrophe naturelle pour des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols a été reconnu par arrêté interministériel en date du 25 juillet 2017, paru au journal officiel du 1^{er} septembre 2017 pour les communes de Digne-les-Bains, Manosque, Pierrevet, Reillanne, Moustiers-Sainte-Marie et l'Escale.

Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter du 1^{er} septembre 2017, soit jusqu'au 10 septembre 2017 inclus, pendant lequel ils peuvent déposer auprès de leurs compagnies d'assurances un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée.

safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Appel de candidatures
(Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne d'ASPRES-SUR-BUECH : 92 a 25 ca – Chevalet : A-219-220-482[218] – Zone A - Bâtiment d'habitation - Ref. AS 05 16 0142

Cmne de NEFFES : 49 a 10 ca – La Condamine : ZE-13(A)-13(B)-13(Z) – Zone N - Petit bâtiment - Ref. AP 05 17 0087

Cmne de LA PIARRE : 8 ha 71 a 60 ca – Beal de Thiers Château Rat : ZB-114[50] - Le Fangeas : ZI-61 – RNU, parties non urbanisées - Ref. AS 05 17 0105

Cmne de REALLON : 13 ha 75 a 80 ca – Champ du Gras : G-682-684-1583[686]-1584[686]-1596[680] - Champ la Vache : G-998-999-1000-1001-1004-1005-1008-1009-1015-1036-1037-1047-1053-1054-1055-1059-1060-1061-1064-1065-1073-1141-1389[1134] – Champ Mura : G-962-964-965-966-977-987-993-1294[994]-1298[990]-1300[989] - Clot des Aurans : G-206-214-260 - Forest du Bayle : G-731-761-766-769-770-775-776-777-778-781-784-785-788-789-799-817-1510[783]-1514[779]-1659[711] L'Isle : F-1892[68] - La Chabanne : G-408-409-427 - La Tailla : F-266 - La Touissite : G-1179-1188-1195-1197-1207-1215-1216-1219-1321[1205]-1331[1196]-1337[1191]-1341[1190] - Les Costes : G-829-830-833-838-845-846-851-861-865-869-870-876-878-879-881 – 882-883-884-885-886-888-892-894-897-899-900-901-908-915-918-926-927-930 - Les Mallets : H-105 - Les Pommiers : F-851 - Pierre Rouge : H-805-816 - Pra Daimé : G-286-290 - Pré Cros : H-803 - Pré Daimé : H-84 – Sus Maison : G-637-638-639-640 – Zones A et N - Bâtiments d'habitation et d'exploitation - Transmission globale d'une exploitation agricole - Ref. AS 05 17 0108

Cmne de SAINT-PIERRE-D'ARGENCON : 4 ha 03 a 36 ca – La Condamine : ZK-84(A)-84(B) - Les Abries : ZA-38 - Pontet : ZK-56 – Zone A - Ref. AP 05 17 0080

Cmne de SIGOTTIER : 12 ha 47 a 46 ca – Barrière : C-413-415-416 - Grande Bayassière : C-274-275-277-286-288-289-290-292 - Les Vignes : C-60-68-69-70-71-72-73-75-88-89-90-91-92-93-99-101-102 - Serre Bannia : B-144-146-147-148 – RNU, parties non urbanisées - Ref. AS 05 17 0105

Cmne de SORBIERS : 4 ha 03 a 10 ca – Pied Marin : B-471 – RNU - Ref. AS 05 17 0102

Les personnes intéressées obtiendront un dossier de candidature à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être fournis :
SAFER Provence Alpes Côte-d'Azur
Délégation Départementale des Hautes-Alpes
8 avenue Jean Jaurès 05010 GAP Cedex 10 - Tél. 04 88 78 00 05
mail : dds05@safer-paca.com

Le dossier de candidature complété devra être renvoyé à cette même adresse
AU PLUS TARD LE **24/09/2017**

LE MEILLEUR DES DÉMONSTRATIONS EN EUROPE
LE SALON DES TECHNIQUES BIO ET ALTERNATIVES

10 ANS D'INNOVATIONS

TECH & BIO 2017

LES NOUVEAUTÉS

- Club Affaires : espace de mise en relation amont / aval
- Filières élevages, arboricultures et grandes cultures : des espaces dédiés agrandis
- Parcours innovation : découverte des nouvelles tendances
- Parcours fil vert 2017 : phyto, les solutions pour une utilisation raisonnée
- Plus de 120 conférences

tech & bio

www.tech-n-bio.com

20 & 21 SEPTEMBRE 2017
BOURG-LÈS-VALENCE DRÔME
AUVERGNE RHÔNE-ALPES - FRANCE

CHRONIQUE OVINE

Ne pas laisser maigrir les brebis en milieu de gestation

Les brebis en milieu de gestation ont de faibles besoins alimentaires, soit 0,8 UFL et 60 g de PDI par jour pour des brebis de 70 kg en bon état corporel (2,5 à 3,5 sur une grille de 0 à 5, de très maigre à très grasse). En fait, jusqu'à 6 semaines avant l'agnelage, leur ration peut être équivalente à celle de brebis vides. Puis les besoins augmentent rapidement pour atteindre 1,5 UFL et 170 g de PDI les quinze jours avant la mise bas pour une brebis avec deux agneaux.

Objectif : note 3 à la mise-bas

Un bon état corporel à la mise-bas (note 3 minimum) signifie bien souvent la réussite du lot d'agnelage. Le taux de mortalité des

agneaux diminue en effet de 3 % par point de note d'état corporel en plus¹. De plus, la croissance des agneaux est améliorée de 30 g par jour et par portée au cours du premier mois de lactation. Mais pour cela, les brebis doivent impérativement être déjà en bon état six semaines avant la mise-bas. Il est en effet trop tard pour les rattraper au cours de cette période où la brebis consacre la majeure partie de sa ration à la croissance de ses futurs agneaux.

Laurence Sagot
(Institut de l'Élevage/CIIRPO)

¹Résultats issus d'une étude réalisée en 2016 avec 2 824 brebis de race Mouton Vendéen (Institut de l'Élevage/CIIRPO)

RESTAURATION | Charles et Mélina ont inventé un nouveau concept de restaurant gastronomique itinérant à bord d'un grand bus à étage. Le Bus 26 sillonne les routes auvergnates et sublime les produits locaux dans ses assiettes.

Une cuisine « Bustronomique » qui fait le plein

Depuis deux ans, un bus un peu particulier circule sur les routes de campagne du Puy-de-Dôme, une partie de l'Allier et de la Haute-Loire. Le Bus 26 ne transporte pas de passagers ; il propose aux ruraux (printemps-été) et aux urbains (en hiver) de se restaurer dans sa salle de restaurant de 26 places. Il sera au manoir de Veygoux à Charbonnières-les-Varennes (63) au mois d'août avant de se rendre au parc Vulcania en septembre, par exemple.

Unique en France

Charles Moncouyoux, chef cuisinier, et Mélina, responsable de salle, sont les créateurs de ce concept unique en France. Après un parcours professionnel dans la cuisine où il a évolué aux côtés de grands noms comme Régis Marcon et Philippe Brun en Haute-Loire ou encore Serge Vieira dans le Cantal, le jeune homme et sa compagne ont d'abord cherché à ouvrir un restaurant dans un petit village du Puy-de-Dôme ; de nombreuses mairies se sont alors portées candidates pour les accueillir. Ne pouvant les contenter toutes, « nous avons alors eu l'idée de nous déplacer », souligne Charles. Et c'est lors d'un dîner sur une péniche, à Paris, que le couple a été séduit par le concept d'itinérance sur l'eau, et pourquoi pas sur la rivière Allier ! Cette dernière n'étant pas assez calme, le jeune couple a opté pour la route, à bord d'un bus à étage réaménagé en restaurant ambulancier. Le Bus 26 dispose de 26 couverts à chaque service (déjeuner et dîner). Charles propose une cuisine « bistronomique » ou plutôt « bustronomique » comme il aime le dire, à

base de produits locaux frais qu'il travaille lui-même dans le bus, dans sa petite cuisine de 6 m² toute équipée ! « Je cuisine les produits que je trouve autour de l'emplacement du bus. Sachant que nous restons entre trois et quatre semaines dans un même village. L'Auvergne est si riche en produits agricoles et artisanaux de qualité et nous sommes là pour les sublimer. Je suis fier de défendre le patrimoine culinaire auvergnat », souligne Charles, qui, en tant que fils d'agriculteur, reste très attaché aux produits de notre terre.

Complet

Depuis l'ouverture du bus, le restaurant, installé à l'étage dans une salle climatisée avec vue panoramique, affiche toujours complet. Sa clientèle est à chaque fois conquise par l'originalité du cadre : « Le fait de se restaurer dans un bus rapproche les gens qui finissent par faire connaissance et à chaque service, c'est comme si on se retrouvait dans un salon de campagne », lance le jeune chef. Dans leur aventure hors normes, ce qui séduit Charles et Mélina c'est de venir restaurer les locaux, au plus près de chez eux et d'apporter une prestation supplémentaire sur les lieux. Charles et Mélina tiennent à ce que la présence du bus n'occasionne aucun frais supplémentaire pour la commune qui le reçoit, c'est pourquoi le bus retourne chaque soir à sa base (Châtel-Guyon, 63) pour refaire ses stocks d'eau ; « quant à l'électricité, le branchement et la consommation sont au frais de l'entreprise Bus 26 », explique le chef. Malgré cette contrainte, qui ne permet pas au bus de s'éloigner trop de son siège social, Charles et Mélina envisagent de s'organiser pour



Charles et Mélina prennent soin de régaler « leurs gourmands » avec des produits locaux auvergnats.

répondre à l'afflux des demandes qui émanent de communes plus éloignées. Même si l'aménagement et la mise aux normes du bus de 12 m de long et de 4,50 m de hauteur ont induit un investissement très lourd (490 000 € HT), le jeune couple se dit chanceux d'avoir pu concrétiser son projet et est donc reparti sur les routes pour l'année 2017, avec plein de projets en tête pour le Bus 26.

Véronique Gruber

FOCUS

Valoriser les produits issus de l'agriculture

Charles Moncouyoux est le fils d'un éleveur de bovins allaitants (Charolaises et Salers) dans l'Allier. Il connaît bien le métier d'agriculteur, ses joies mais aussi ses contraintes. « J'ai vu mon père faire des heures et des heures à la ferme, sans prendre de vacances. Je l'ai vu peiner. J'aime l'agriculture mais ça a été difficile de me projeter sur l'exploitation. Nous sommes quatre frères et sœurs et personne ne souhaite pour l'instant reprendre la suite de mon père. Toutefois, il ne m'a pas dissuadé de me lancer dans la cuisine ni dans mon entreprise. Il m'a dit d'accord pour la cuisine, mais fais en sorte de valoriser notre travail. À présent, je m'aperçois que je me suis lancé dans un métier tout aussi prenant que celui d'agriculteur ! », explique Charles qui s'estime chanceux de faire un métier qu'il aime. Et c'est en connaisseur que Charles se rend régulièrement dans les exploitations pour se fournir en produits : « Je vais moi-même voir les animaux et rencontrer l'éleveur ; cela m'aide à mettre en valeur le produit à sa juste valeur ».

Véronique Gruber

Les arrêts du Bus 26

Le restaurant Le Bus 26 est ouvert de mars à décembre. Il propose ses services du jeudi midi au dimanche soir inclus dans les villages et villes du Puy-de-Dôme mais aussi sur une partie de l'Allier et de la Haute-Loire. Les réservations se font exclusivement par téléphone au : 06 38 52 60 19. Renseignements : contact@lebus26.fr Possibilité de privatisation du bus pour différentes occasions (mariages, anniversaires...). Le Bus 26 propose quatre menus : La ligne express à 27 € (jeudi et vendredi à midi) ; La ligne savoureuse à 32 € - La ligne délicieuse à 44 € - La ligne fabuleuse à 54 €. Les arrêts du Bus 26 pour l'année 2017 sont en ligne sur le site internet du Bus 26 : www.lebus26.fr. À ce jour, le Bus 26 est complet jusqu'à sa ferme-



La salle du restaurant Le Bus 26, situé à l'étage du bus, peut accueillir 26 personnes.

ture annuelle (le 11 décembre), toutefois une liste d'attente est ouverte, en cas de désistement

de dernière minute, n'hésitez pas à la consulter !

Véronique Gruber



Conseiller départemental depuis 2015, Florent Armand est également installé en élevage ovin depuis le 1^{er} janvier.

« Avant mon élection, je ne pensais pas qu'il y avait autant de personnes qui souffraient, et qu'elles souffraient autant »

A son arrivée, il échange ses souliers de ville contre des chaussures de marche, et remonte ses chaussettes par-dessus ses jambes de pantalon pour éviter de le salir. C'est dans cette tenue de ville customisée que Florent Armand s'apprête à nous emmener voir les brebis. Une tenue qui marque, en somme malgré lui, les multiples casquettes de Florent Armand. Car si l'on a bien compris que ce jeune homme de 29 ans est éleveur de brebis, en l'occurrence d'un troupeau de 250 préalpes qui sont au moment où nous le rencontrons en train de pâturer sur les hauteurs de Saint-Pierre-Avez, dans le Buëch, il est également maire-adjoint de sa commune et conseiller départemental du canton de Laragne-Montéglin.

On imagine son agenda très chargé. Il répond en riant : « *au Conseil départemental, je suis dans l'opposition, alors ça fait moins de travail* ». Certes. Mais dans les heures qui suivront notre rencontre, il devra quand même se rendre à une réunion du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours). « *C'est sûr que si j'avais été dans la majorité, j'aurais été obligé d'embaucher* », convient le jeune homme.

Par curiosité, nous lui demandons de décrire sa journée type. Il répond qu'il n'en a pas vraiment et que c'est d'ailleurs quelque chose qu'il apprécie particulièrement. Mais accepte de donner quelques indications : paperasse de 6 heures à 7 heures du matin, suivie du nourrissage des agneaux en bergerie. « *Ensuite, je monte garder les brebis et pendant ce temps, je consulte mes mails* ». Il le garde un temps avant de passer le relais à son oncle pour effectuer les obligations inscrites sur son agenda. Et le soir, il retourne récupérer ses brebis pour les redescendre en bergerie. « *Heureusement que j'ai ma femme qui me demande mon planning tous les soirs pour déterminer quelle sera la tenue la plus adaptée aux différentes réunions* », sourit-il, ravi d'ajouter que sa jeune épouse Clémence – ils se sont mariés cet été après s'être rencontrés à l'adolescence – « *en plus d'être belle et intelligente, est attentionnée* ». Il est vrai qu'à l'écoute de cet inventaire d'activités journalières, on en vient à se demander s'il trouve le temps de dormir. « *Je ne peux pas dire que je manque de sommeil, mais c'est vrai que, quand je suis réveillé, il y a moins de temps où je ne fais rien...* » D'autant qu'il a également décidé de produire de la lavande fine AOC...

Le 8^e Armand depuis 1820

Un agenda qu'il n'avait au reste pas prémédité. Installé depuis le 1^{er} janvier, il était lors de son élection au département ingénieur eau-énergie et avait notamment travaillé pour le projet de Parc naturel



régional des Baronnies provençales. Il aurait pu partir travailler à l'international. Il a décidé de rester auprès de ses proches suite au décès de sa mère en 2009. « *C'est un choix que j'ai assez vite fait : je suis quelqu'un d'attaché aux gens et au territoire* ».

Puis, son oncle, Robert Armand, a décidé de prendre sa retraite. Pas de repreneur potentiel dans la descendance directe, mais le neveu était intéressé. Il a donc fait son BPREA à Carmejane en ovin viande et s'est lancé, perpétuant ainsi une lignée d'éleveurs qui perdure depuis le début du XIX^e siècle. « *Je suis le 8^e Armand depuis 1820 et c'est la première fois, depuis cette date, que c'est un neveu qui reprend* ». Une famille de paysans pauvres, suppose-t-il, en étayant ses dires sur le nom de la ferme familiale « Bramefan » que Florent traduit par « *qui crie la faim* ».

Une époque très différente ? Pas à tout point de vue. « *Quand j'étais petit, ma grand-mère m'avait retrouvé un vieux collier à pointes pour protéger les chiens de conduite contre les loups. Elle m'avait montré ça comme une pièce historique, le témoignage d'un passé violent. Elle est décédée avant qu'on ait eu des attaques, mais ce n'est pas plus mal : comma ça, elle est partie sans voir qu'on était revenu au Moyen-Âge* ». Il raconte encore comment, dans les parages, des personnes avaient été victimes d'un loup enragé. Mais bon, on peut considérer tout de même que c'était avant.

En tout cas, l'élevage familial, seul de la commune, a subi sa première attaque le 21 juin 2016. « *Nous*

avons perdu onze brebis sans en avoir retrouvé aucune ». Il suffit de regarder alentour pour comprendre à quel point c'est facile. « *Nous avons plusieurs centaines d'hectares de parcours en majorité boisés* ». Impossible d'y faire des parcs. Depuis, il a investi dans un GPS et acquis deux chiens de protection, un chiot qui ne travaille pas encore et une jeune kangal de neuf mois elle aussi équipée d'un collier à pointes. Celui que lui avait montré sa grand-mère, Florent ne saurait dire ce qu'il est devenu. « *Mais je suis en train d'en fabriquer un en m'en inspirant* », confie-t-il.

« Aujourd'hui, la répartition des richesses n'a aucun sens »

Histoire de changer de sujet, on revient sur cet engagement politique qui l'a happé en 2015. « *Je me suis porté candidat plutôt parce que les autres candidats qui s'étaient présentés ne me convenaient pas* », avoue le jeune élu « *divers gauche* ». Une sensibilité qui d'ailleurs ne fait aucun doute. « *Aujourd'hui, la répartition des richesses n'a aucun sens. On a des gens hyper-fortunés qui le sont de plus en plus et une très, très large majorité qui n'ont que les miettes pour vivre. C'est la seule chose qui me pousse à me battre. Mon investissement en politique se résume presque à ça* ».

Après son élection, dit-il, « *ce qui m'a le plus étonné, c'est le nombre de personnes qui sont en difficulté et qui le cachent assez bien. Personnellement, j'ai eu la chance de ne jamais avoir eu trop de soucis par rapport à nos*

besoins, et c'est la première chose qui m'ait fortement marqué. Je ne pensais pas qu'il y avait autant de personnes qui souffraient, et qu'elles souffraient autant ». Alors quoi, la prochaine étape pourrait-elle être les élections législatives ? La réponse est sans appel : « *Non !* » Suit l'explication : « *je n'aime pas la ville, je n'aime pas attendre le train, le métro... Et je n'aime pas que les gens se croisent et ne se disent pas bonjour* ». A cet égard, « *le maire est, par excellence, celui qui doit être là* ».

Éleveur de pigeons cauchois

Puis, l'éleveur en lui reprend la main. Et avec lui le loup. Mais, qu'en pense l'éleveur-politicien ? « *L'éleveur seul garderait espoir en se disant que tôt ou tard, les gens reviendraient à la raison. Le politique seul constaterait que 95 % de la population est favorable aux loups dans les montagnes. Et donc l'éleveur qui fait un peu de politique se dit qu'on est bien mal engagés. Parce que, d'abord, il n'y a pas beaucoup de politiques qui font en fonction de ce qu'il faut et pas en fonction de ce que pensent les gens. Il y a un manque de compréhension de la part du grand public. On part de l'idée qu'il y a des montagnes, on considère que c'est sauvage. On se dit que les loups, ça irait bien. Puis on se rend compte que ça ne va pas et on fout la tête dans le sable et on attend*

que tout se règle et que les éleveurs fassent ce qu'il y a à faire, y compris si ce n'est pas légal, et se mettent en difficulté dans une société où ils sont encore considérés comme des moins que rien ».

Au mépris d'un paramètre mal compris, à l'évidence, par la population citadine. « *Nous, ici, on fait partie de la nature et on se rend bien compte que c'est en faisant attention à elle que nos enfants pourront avoir à peu près les mêmes conditions de vie et continuer à manger sainement* ». Mais de toute façon, ajoutez-il, « *j'ai acté que sur ces choses-là il n'y avait pas un gros pouvoir d'action* ».

Florent prend acte aussi que dans les discussions, le loup revient toujours sur le tapis. « *Même quand je parle de mes pigeons* », note-t-il. Ah oui, parce que l'éleveur ovin est aussi éleveur de pigeons cauchois ! Mais uniquement pour le plaisir. Il fait partie de la Société avicole des Alpes. Une passion qu'il a héritée de son père, lui-même créateur d'une variété dite « *barrés rose* ». Il affirme avoir moins le temps de s'en occuper, maintenant, mais a gagné plusieurs concours avec ses oiseaux. Tout comme il a remporté le 1^{er} prix du concours d'agnelles de la foire de Saint-Christol d'Albion le 6 août dernier. Il avoue : « *je n'ai jamais aimé perdre* » et assure tout faire pour que ça n'arrive pas. « *Jusqu'à présent, confie-t-il, je n'ai jamais trop perdu* ». Il ajoute : « *pour l'instant, mon premier échec, c'est de ne pas arriver à protéger mes brebis, et je le vis mal* ». On y revient toujours...

St.M.C.